

**REPUBLIQUE DU MALI**

**MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES AGEES**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE  
DÉVELOPPEMENT - PNUD**

**OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA  
PAUVRETE AU MALI**

**RAPPORT NATIONAL**

Décembre 2000

## **AVANT-PROPOS**

Le présent rapport présente les résultats des travaux d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), effectués par une équipe de « Points focaux » de différents Départements ministériels et de la Société Civile représentée par le CCA-ONG et le SECO-ONG. Ces travaux se sont déroulés durant la période d'Août 1999 à Décembre 2000 à travers une série d'activités dont :

- i) L'affinement des axes stratégiques et des actions prioritaires de la SNLP;
- ii) L'évaluation chiffrée des actions à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs de la SNLP;
- iii) L'état des lieux des projets et programmes ( au niveau national et régional) en cours d'exécution ou en préparation concourant à l'atteinte des objectifs de la SNLP ;
- iv) Le rapprochement, en termes de financement, entre les actions à entreprendre dans la cadre de la SNLP et les projets et programmes en cours et prévus et enfin
- v) L'élaboration d'un projet de plan d'actions complémentaires lutte contre la pauvreté pour la période 2000-2002 en vue d'atteindre les objectifs de la SNLP.

La synthèse de ces travaux, objet du présent rapport comprend :

- Un bref rappel du cadre méthodologique ;
- Une présentation de la situation de la pauvreté au Mali ;
- Une présentation des objectifs spécifiques mesurables des axes stratégiques et des actions prioritaires de la SNLP et des coûts de leur réalisation;
- Un état des lieux des projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs de la SNLP;
- Un état de rapprochement, en termes financiers, entre les actions prioritaires de la SNLP et les interventions de lutte contre la pauvreté en cours d'exécution assorti de propositions d'interventions complémentaires de lutte contre la pauvreté couvrant la période 2000-2002.
- Un document annexe comportant d'une part, les éléments de calcul des coûts de réalisation des objectifs spécifiques mesurables (OSM) des actions prioritaires et d'autre part, l'état des lieux des projets et programmes de lutte contre la pauvreté résultant de la collecte auprès des Agences d'Aide et de Coopération.

Huit autres rapports sur l'état des lieux des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans chacune des régions administratives(excepté le District de Bamako) ont aussi été élaborés.

## INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) adoptée par le Gouvernement du Mali en Juillet 1998 et présentée à la quatrième Conférence de Table Ronde des Bailleurs de Fonds tenue à Genève en Septembre 1998, est à présent dans sa phase de mise en œuvre à travers certains programmes sectoriels existants ou en préparation. Pour ce faire, le Gouvernement a sollicité l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) afin de l'aider à mieux définir le cadre et les outils appropriés pour une coordination efficace et un bon suivi des actions à mettre en œuvre.

Le PNUD a, dans le cadre de son programme d'assistance au Mali, commis un bureau d'expertise internationale dénommé IDEA International de Québec (Canada) pour apporter un appui technique aux structures nationales en charge de la mise en œuvre de la SNLP, notamment l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD).

C'est dans ce cadre que ce bureau IDEA International a proposé un programme d'assistance articulé autour de quatre volets :

1. Un premier volet portant « *Opérationnalisation de la SNLP* » ;
2. Un deuxième volet relatif à l'élaboration *d'une stratégie de communication de la mise en œuvre de la SNLP* ;
3. Un troisième volet relatif à l'élaboration d'un *système de suivi d'exécution de la SNLP* et ;
4. Un quatrième volet relatif à l'élaboration d'un *système de suivi-évaluation d'impacts de la mise en œuvre de la SNLP*.

Le présent rapport traite du volet « Opérationnalisation de la SNLP » qui a prévu d'une part, l'affinement des axes stratégiques et des actions prioritaires de la SNLP et d'autre part, la préparation d'un état des lieux des programmes et projets sectoriels en cours ou en préparation concourant directement à la lutte contre la pauvreté au Mali en vue d'en assurer une bonne articulation avec les actions à mener au titre de la SNLP.

En effet, « l'opérationnalisation de la SNLP » a consisté à : i) déterminer des objectifs spécifiques intermédiaires et finaux quantifiables pour chacune des actions prioritaires de la SNLP; ii) établir un état des lieux en termes de projets, programmes et textes législatifs et réglementaires qui concourent à la mise en œuvre de la SNLP et à estimer la contribution de ces projets et programmes à l'atteinte des objectifs spécifiques mesurables (OSM) fixés; iii) à identifier des interventions complémentaires de lutte contre la pauvreté en vue d'atteindre les objectifs de la SNLP.

Dans le souci de parvenir à une véritable internalisation du processus de mise en œuvre de la SNLP au niveau des différents intervenants nationaux (départements sectoriels concernés, société civile), le Gouvernement a exprimé le souhait que l'essentiel du travail sur l'opérationnalisation de la SNLP soit réalisé par des « *Points Focaux* » désignés au niveau des différents Ministères sectoriels et de la Société Civile.

C'est ainsi qu'en août 1999, une trentaine de « *Points Focaux* » et leurs suppléants ont été désignés sur lesquels dix neuf (19) ont effectivement été formés à la méthodologie de travail proposée par le bureau IDEA International de Québec. En plus des « *Points Focaux* » et de leurs suppléants, d'autres personnes, dont un consultant national recruté pour la circonstance et un représentant de l'ODHD ont aussi participé à la formation.

Les premiers travaux des « Points focaux » se sont déroulés pendant la période d'Août 1999 à Février 2000 au cours laquelle l'essentiel des activités a porté d'une part, sur l'affinement des axes stratégiques et des actions prioritaires et d'autre part, sur la préparation de l'état des lieux des programmes et projets en cours au niveau central (Départements ministériels et ONG). Les résultats préliminaires de ces premiers travaux ont été soumis à un atelier national tenu à Bamako en avril 2000.

Ces travaux se sont poursuivis d'une part, à travers les missions effectuées dans les régions( mai - juin 2000) en vue de compléter l'état des lieux des projets et programmes de lutte contre la pauvreté et d'autre part, une relecture minutieuse et le chiffrage des objectifs spécifiques mesurables proposés par les Départements ministériels (septembre-décembre 2000). Des rencontres ont eu lieu avec la plupart des Agences d'Aide et de Coopération afin de valider l'état des lieux des projets et programmes identifiés. Un rapport d'étape sur les résultats de ces travaux a été soumis à une réunion interministérielle tenue le 12 décembre 2000. Il est prévu courant janvier 2001, la tenue d'un atelier de validation de ces travaux qui regrouperait les représentants des départements ministériels, des régions, de la société civile et des partenaires au développement.

## I – RAPPEL DU CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'OPÉRATIONNALISATION DE LA SNLP

### *1-1. La détermination des objectifs spécifiques mesurables (OSM) des axes stratégiques de la SNP*

La SNLP a établi des objectifs généraux par axe. Il était nécessaire de préciser et de quantifier des objectifs désagrégés et spécifiques par axe si l'on souhaite pouvoir juger du degré d'atteinte des objectifs généraux de la SNLP dans le temps. Un objectif spécifique mesurable doit être réaliste et suffisamment précis pour faire l'objet d'une évaluation. Ainsi pour un objectif général défini dans la SNLP, il s'agissait de préciser un ou plusieurs objectifs spécifiques mesurables. Ces objectifs spécifiques mesurables devaient avoir des liens avec les actions prioritaires identifiées au niveau de chaque axe stratégique. La détermination des objectifs spécifiques par axe devait se faire en concertation avec les différents Ministères concernés et en référence aux engagements du Gouvernement et des Partenaires au Développement présentés dans différents documents et accords officiels.

### *1-2. La détermination des objectifs spécifiques mesurables par action prioritaire*

Pour déterminer les objectifs spécifiques de chaque action prioritaire, il fallait partir des résultats attendus de chaque action prioritaire consignés dans la SNLP( cf. volume II de la SNLP) et déterminer des objectifs quantifiés réalisistes permettant d'atteindre chaque résultat attendu. En partant de la situation de l'année 1999, ces objectifs établissent une progression dans le temps des résultats à atteindre au moment de l'évaluation intermédiaire (An 2001) et de l'évaluation finale (An 2002).

### *1-3. La réalisation d'un état des lieux en matière d'interventions concourant directement à la SNLP*

Cet état des lieux visait à faire le point sur les projets, les programmes et les lois et textes réglementaires qui concourent directement à la réalisation de la SNLP. Il s'agit, en plus des interventions en cours, de celles approuvées et financées mais non encore démarquées ainsi que les projets identifiés en cours de planification ou de recherche de financement. Cet état des lieux devait se faire sur une base régionale et nationale. Il était important de ne pas se limiter aux interventions publiques financées par les bailleurs de fonds uniquement. Les interventions des secteurs privé et communautaire ont également été prises en compte. Pour ce faire, il a été procédé en trois étapes :

- remplissage de fiches d'intervention concourant directement à la réalisation de la SNLP ;
- élaboration de fiches de synthèse ;

- identification d'interventions complémentaires qui concourent directement à l'atteinte des objectifs spécifiques mesurables des axes stratégiques et des actions prioritaires.

## **II –LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ AU MALI**

### **2-1. *Les déterminants et le profil de la pauvreté :***

- Au Mali, la pauvreté est essentiellement rurale car selon l'ODHD/LCP, en 1998, 76 % des pauvres sont de ce milieu. Dans ce milieu les agriculteurs sont les plus touchés. Ceci découle de la vulnérabilité dont ils sont exposés du fait de l'effet conjugué des aléas climatiques, de la fluctuation des prix de vente de leurs productions et des conditions précaires de production.
- Les ménages pauvres ont tendance à avoir plus d'enfants que les ménages non pauvres. Ceci se traduit bien souvent par une détérioration des conditions de vie et une augmentation de la vulnérabilité.
- Plus un chef de ménage est âgé, plus son ménage est exposé à la pauvreté. Ceci implique qu'il faudra accorder une attention particulière aux personnes du troisième âge ayant beaucoup de dépendants car ils sont moins en mesure de subvenir à leurs besoins de base.
- Les ménages dont le chef a atteint un certain niveau d'instruction sont en général moins pauvres que les ménages dont le chef n'a aucune instruction. Ceci implique que le renforcement de l'éducation de base peut avoir une forte incidence sur la réduction de la pauvreté.
- Les ménages où les conditions de santé et d'hygiènes sont précaires sont plus pauvres que les ménages moins exposés à un environnement malsain. L'amélioration des conditions sanitaires a une forte incidence sur la réduction de la pauvreté.
- Les dépenses individuelles dans les ménages pauvres sont trois fois moins importantes que les dépenses dans les ménages non pauvres. Pour ramener le niveau de dépenses des pauvres à un niveau comparable à celui des non pauvres, il faut donc privilégier les interventions visant l'augmentation des revenus des pauvres.
- Par ailleurs l'analyse quantitative de la pauvreté a permis d'identifier certaines catégories de la population comme étant les groupes les plus vulnérables. Il s'agit des femmes, surtout en milieu rural, les enfants qui sont frappés par la malnutrition, les jeunes qui n'ont pas accès à l'emploi et enfin les personnes âgées.

### **2-2. *Perceptions et opinions de la population sur la pauvreté***

- Les perceptions de la population et de la société civile sur la pauvreté ont été recueillies à travers une série de consultations et d'enquêtes qualitatives auprès de la population lors des enquêtes EBC et EMCES. Les populations ont caractérisé la pauvreté en termes de «manques» (qualitativement et quantitativement). Ces manques doivent être analysés aussi bien en termes de disponibilité physique qu'en termes d'accessibilité financière et géographique par les populations. Selon les populations, la non-satisfaction (ou manques) d'un certain nombre de besoins jugés essentiels pour vivre décemment (alimentation, santé, habillement, logement, emploi, soutien social et équipements collectifs) est due aux calamités naturelles, à une mauvaise intégration sociale et à des conditions économiques défavorables. Les dimensions qui traduisent ces besoins non satisfaits ont des pondérations légèrement différentes selon le milieu et le sexe. En plus de cette perception de la population,

l'enquête a également permis d'identifier les principales causes de la pauvreté toujours selon la population.

#### **2-3. Causes de la pauvreté**

- Les causes liées aux calamités naturelles : classées en premier rang en milieu rural, elles sont liées à la fragilité de l'écosystème qui nuit au développement du secteur agricole ;
- Les causes liées au contexte socio-économique difficile : selon les populations, ces causes se traduisent par le manque de dotation en facteurs de production, le faible niveau de développement des infrastructures socio-économiques, le manque d'initiatives permettant l'auto-emploi, la mauvaise utilisation des fonds publics et le faible niveau d'éducation et d'alphabétisation réduisant ainsi les capacités des individus à mieux profiter des opportunités économiques ;
- Les causes liées à la rupture des liens de solidarité : celles-ci se traduisent par la désintégration des liens avec les membres de la famille ou avec les membres des communautés environnantes ;
- Les causes liées aux situations conjoncturelles : ces causes font référence à la rébellion dans le Nord (1991) du pays et à la dévaluation du franc CFA (1994).

#### **2-4. Evolution de la pauvreté et de l'inégalité**

- Les analyses sur la pauvreté, à travers les différentes enquêtes, ont mis en exergue le fait qu'entre 1989 et 1996, l'incidence de la pauvreté a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, l'accroissement annuel moyen a été beaucoup plus élevé pendant la période 1989-1994 (11%) qu'au cours de la période 1994-1996 (2%), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994.
- Cette tendance s'est renversée entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté sur l'ensemble du pays, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. En effet, l'incidence est passée de 71,6% en 1996 à 69% en 1998 soit une diminution de 1,8% par an. Concernant l'évolution des inégalités, la disponibilité des seules données de l'EMCES ne permet pas d'en faire une analyse pertinente. La réalisation de l'enquête malienne de la pauvreté (EMEP) en 2000 permettra de disposer d'informations nécessaires à cette analyse.

#### **2-5. Autres indicateurs des conditions de vie**

- Il est difficile de corroborer les évolutions constatées sur la pauvreté monétaire par l'examen d'autres indicateurs de qualité et de niveau de vie. Cependant, on dispose d'une comparaison fiable des indicateurs anthropométriques de nutrition des enfants à partir d'enquêtes de type EDS qui ont été menées en 1987 et 1995/96, soit sur un intervalle de temps proche de celui des enquêtes de consommation. Les indicateurs de nutrition des enfants semblent témoigner de la même évolution négative que les données monétaires. La proportion des enfants de 3-35 mois accusant un retard de croissance semble avoir augmenté de 38% entre 1987 et 1995-96 et la proportion de ceux qui sont émaciés semble avoir doublé et enfin la proportion de ceux qui présentent une insuffisance pondérale semble avoir augmenté de 42% sur la même période.

- Parallèlement, un certain nombre d'indicateurs de conditions de vie témoignent d'améliorations, mais il s'agit d'indicateurs à forte inertie qui renseignent sur une tendance longue. Ainsi la mortalité infantile et juvénile a diminué régulièrement au Mali passant de 149 sur la période 1986-96 à 140 sur la période 1992-96. Elle était de 165 sur la période 1976-86.

De même le niveau d'éducation de la population malienne semble s'être considérablement amélioré, surtout en ce qui concerne les femmes. Ainsi, toujours selon les enquêtes EDS, le pourcentage d'adultes sans niveau d'éducation est passé de 51% à 46% entre 1986 et 1996. Cela est dû à l'augmentation des personnes ayant un niveau d'éducation secondaire qui passent de 15.6% à 33.3% sur la même période. En particulier le pourcentage des femmes ayant un niveau d'éducation secondaire est passé de 6% en 1989 à 25% en 1996. Cette évolution spectaculaire est toutefois le fait de l'arrivée à l'âge adulte d'une génération éduquée tout au long des années 1980. Les tendances des années 1990 surtout à partir de la deuxième moitié de 90 indiquent des améliorations sensibles bien que les disparités subsistent entre les filles et les garçons et entre les différentes régions.

- Si l'on retient comme indicateur de l'accès et de la qualité des services de santé, l'assistance lors des accouchements, on constate que la fréquence d'une assistance médicale est passée de 86.7% en 1987 à 89.4% en 1996, et celle d'un médecin de 0.9% en 1987 à 3.1% en 1996. La possession d'un carnet de santé concernait 34% des enfants de 12 à 23 mois en 1987 et 70% en 1996. Les taux de vaccination s'amélioraient de même (et devenaient en même temps plus vérifiables) : la proportion des enfants complètement vaccinés est passée de 42% en 1987 à 54% en 1996. Malgré les efforts importants dans ce domaine, l'accessibilité géographique des services de santé et la couverture médicale à travers la disponibilité des médicaments essentiels demeurent relativement faibles.
- D'autres indicateurs de santé montrent une situation préoccupante. Il s'agit notamment :
  - de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme qui fait ravage chez les enfants de moins de 5 ans ;
  - de la prévalence du SIDA dont l'estimation par les services de santé indique un taux d'environ 3 % au niveau national.
- L'amélioration de l'accès aux services est sensible également dans le domaine du logement. La proportion des logements disposant de l'électricité est passée de 7% en 1995 à 12.3% en 1999, et de l'eau courante de 11.8% à 17.4%. Ces évolutions concernent toutefois peu les ménages pauvres. Il n'est pas sûr que ces derniers ont profité d'une amélioration des conditions de logement de même que les services améliorés d'eau et d'assainissement surtout dans le milieu semi-urbain et rural où les femmes continuent de supporter un poids considérable en matière d'approvisionnement en eau potable.
- En matière d'emploi, selon le bilan réalisé par l'Observatoire de l'emploi en 1996 (Etude sur le secteur informel), le chômage touche 3% de la population active. Ce niveau faible se décompose en 14,2% en milieu urbain contre 1% en milieu rural. En particulier ces taux sont fondés sur des définitions du chômage qui ne prennent en compte ni les emplois précaires du secteur informel (qui contribue à la résorption du chômage et permet d'améliorer le niveau de vie des ménages pauvres) ni le sous emploi en milieu rural.
- En matière d'alimentation, les perceptions des populations ont fortement révélé que le manque de nourriture constituent la principale dimension de la pauvreté. Cette perception demande une analyse approfondie des liens entre sécurité alimentaire et pauvreté.

- Malgré la relative amélioration de certains indicateurs de conditions de vie, les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base suivant les différentes couches de la population, les disparités régionales et la faiblesse quantitative des infrastructures montrent l'étendue des besoins supplémentaires pour lutter efficacement et durablement contre la pauvreté au Mali.

### **III – DÉTERMINATION ET CHIFFRAGE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES (OSM) DES AXES STRATÉGIQUES ET DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNLP**

Le document de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a prévu huit axes stratégiques avec des objectifs généraux et une quarantaine d'actions prioritaires dont la mise en œuvre doit contribuer à l'atteinte d'un ensemble de résultats projetés à l'horizon 2002. Il s'agit de :

#### ***3-1. Axe stratégique 1 : Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres***

##### **JUSTIFICATION**

L'existence d'un environnement socio-économique propice à l'intégration des pauvres dans le processus de développement apparaît comme un préalable à toute action de lutte contre la pauvreté. Un environnement socio-économique favorable à l'intégration des pauvres suppose d'abord le respect des grands équilibres macro-économiques, entre autres des finances publiques et de la balance des comptes courants, car c'est une condition nécessaire pour une croissance forte et pérenne. Ensuite, il convient de recentrer le rôle de l'Etat sur la fourniture de biens et services publics essentiels orientés prioritairement vers les pauvres et de promouvoir la dynamisation du secteur privé dont on reconnaît le rôle fondamental dans la création d'emplois et de revenus. De plus, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique et politique transparent, démocratique et favorable à l'implication des pauvres dans le processus de décision.

Au cours des dernières années, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, a mis en place un programme de réformes économiques visant le rétablissement des équilibres macro-économiques et la croissance économique par des politiques sectorielles plus libérales et plus incitatives. Il s'agira de poursuivre ce programme tout en l'incluant dans le sens d'une réallocation des ressources disponibles vers la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

##### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE STRATÉGIQUE**

Pour cet axe, la SNLP a fixé, pour l'horizon 2002, huit (8) objectifs généraux qui ont été désagrégés en objectifs spécifiques mesurables comme suit:

#### **Objectifs généraux de l'axe à l'horizon 2002 fixés par la SNLP / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les Départements ministériels**

##### **1. Poursuivre le rétablissement des équilibres macro-économiques**

*1.1. Réduire le déficit budgétaire (sur base d'engagements et hors dons) à moins de 5% du PIB ;*

*1-2. Réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à moins de 7 %;*

*1-3. Réaliser un taux annuel moyen de croissance du PIB réel d'au moins 5% par an ;*

*1.4. Ramener l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB à moins de 100% ;*

## **2. Améliorer le taux de satisfaction des besoins sociaux essentiels des pauvres**

*2-1. Respecter les engagements pris dans le cadre de l'initiative 20/20 à travers l'accroissement des dépenses budgétaires destinées aux services sociaux essentiels ;*

## **3. Favoriser une croissance économique forte et durable par un recentrage du rôle de l'Etat sur la fourniture des biens et services essentiels publics et par la dynamisation du secteur privé**

*3-1. Inciter le secteur privé à accroître son taux d'investissement à au moins 28% du PIB ;*

*3-2. Appuyer le renforcement des compétences techniques et professionnelles d'au moins 80% des opérateurs économiques y compris les artisans ;*

*3-3. Augmenter le taux d'investissement public dans les infrastructures collectives de base (éducation, santé, hydraulique, assainissement, routes et pistes, etc,...) à 20% du PIB ;*

## **4. Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat du secteur productif au profit du secteur privé**

*4-2. Privatiser 60% du portefeuille de l'Etat ;*

*4-3. Faciliter la reprise et la modernisation d'au moins 90% des entreprises publiques dansquelles l'Etat se désengage ;*

## **5. Promouvoir le développement des solidarités collectives**

*5-1 Promouvoir les systèmes coopératif et mutualiste sur l'ensemble du territoire ;*

*5-2. Contribuer à la réduction d'au moins 30% des phénomènes de marginalisation et d'exclusion des groupes vulnérables ;*

## **6. Accroître les possibilités des démunis à se prendre en charge**

*6-1 Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des couches vulnérables à se prendre en charge ;*

*6-2. Promouvoir au niveau des Collectivités Décentralisées des mécanismes d'auto-prise en charge des groupes vulnérables ;*

## **7. Prendre en compte la problématique des pauvres dans les lois et la réglementation**

*7-1. Améliorer le statut juridique des femmes et des enfants ;*

*7-2. Améliorer l'accès des pauvres à la justice ;*

*7-3 Combler les vides juridiques existants dans le système judiciaire actuel à travers la révision ou l'adoption de textes relatifs à :*

- *le code de successions ;*
- *la loi d'application de l'égalité des chances des personnes handicapées ;*
- *la loi portant sur les régimes matrimoniaux et les libéralités ;*
- *le code de la consommation .*

## **8. Consolider l'Etat de droit et renforcer le processus démocratique**

*8-1. Garantir l'indépendance de la Justice ;*

*8-2. Promouvoir la tenue d'élections libres, régulières et transparentes ;*

*8-3. Promouvoir la bonne Gouvernance à travers le développement et le renforcement des capacités et des aptitudes des organisations de la société civile à la détection et à la prévention de la corruption.*

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

Pour améliorer l'environnement économique, politique, social et culturel en faveur des pauvres, la SNLP a identifié cinq (5) actions prioritaires pour lesquelles les objectifs spécifiques mesurables (OSM) ci-après ont été fixés :

- **Action Prioritaire 1-1.** : Assainir les finances publiques et réalloquer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres en particulier les femmes.

Cette action prioritaire relève du Ministère de l'Economie et des Finances qui s'est fixé six (6) objectifs spécifiques comme suit :

<b>Objectifs spécifiques mesurables (OSM)</b>	<b>Situation en 1999</b>	<b>Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :</b>		
		<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>MEF</b>				
1. Accroître le niveau des recettes fiscales à 15.50% du PIB en l'an 2002 à travers la poursuite des réformes en matière de fiscalité intérieure et de portée;	14.25	14.75	15%	15.50%
2. Ramener le niveau des dépenses budgétaires à 22% du PIB en 2002 ;	24%	23.75%	23%	22%
3. Maintenir le taux d'inflation annuel mesuré par l'indice des prix à la consommation à moins de 3%	2.5%	3%	3%	3%
4. Allouer au moins 20% du budget de l'Etat à l'éducation de base à l'an 2002.	16%	18%	19%	20%
5. Allouer 10% du budget de l'Etat à la santé primaire à l'an 2002	4%	6%	8%	10%
6. Allouer 3% du budget de l'Etat aux services visant l'accès à l'eau et à l'assainissement	0.5%	1.5%	2.5%	3%

Les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre ces objectifs ont été estimés en collaboration avec les responsables du Ministère de l'Economie et des Finances et ont abouti aux résultats suivants :

### Coût de réalisation des OSM de l'action

<b>OSM</b>	<b>Coût estimé par volet ( million de francs CFA)</b>				
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2000-2002</b>
OSM.1	1550	1500	400	0	3450
OSM.2	130	200	50	0	380
OSM.3	PM	PM	PM	PM	PM
OSM.4	2	2	1	0	5
OSM.5	2	2	1	0	5
OSM.6	2	2	1	0	5
<b>Total</b>	<b>1686</b>	<b>1706</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>3845</b>

Source : Ministère des Finances

- **Action Prioritaire 1-2 : Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé**

Cette action relève de deux ministères : le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour le volet désengagement de l'Etat et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports pour le volet dynamisation du secteur privé. Les objectifs spécifiques fixés se présentent comme suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<b>MDEAF/MICT</b>				
1. Réduire le nombre des Sociétés et Entreprises d'Etat à douze (12) en 2002	33	25	15	12
2. Inciter le secteur privé à investir au moins 25% du volume de ses investissements dans les secteurs générateurs de revenus et d'emplois (industries, artisanat, hôtellerie)	12%	15%	20%	25%

Pour atteindre ces objectifs, il a été tenu compte du programme du travail du Bureau des Entreprises Publiques et de la politique d'industrialisation et de promotion du secteur privé de la Direction des Industries du Mali. Le coût de réalisation de ces objectifs spécifiques est indiqué dans le tableau suivant.

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Coût estimé par volet ( million de francs CFA)				
	1999	2000	2001	2002	2000-2002
OSM1	31	34	115	35	215
OSM2		471	331	331	1133
Total	31	505	446	366	1348

- Action Prioritaire 1- 3 : Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarité collective inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis.**

Cette action relève en grande partie du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées et en partie du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme à travers les cinq objectifs spécifiques ci-après :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<b><u>MDSSPA / MAT</u></b>				
1. Effectuer au moins une étude approfondie par région sur les caractéristiques des groupes vulnérables (veuves, handicapés et enfants de la rue) en vue de la mise en place d'un fonds de solidarité national	-	3	6	9
2. Contribuer à mettre en place un fonds d'assistance médicale dans tous les chefs lieux de région du Nord, de Kayes, Koulikoro et Mopti	-	0	4	6
3. Promouvoir les actions du programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) dans les régions du Nord, de Kayes, Koulikoro et Mopti	-	2	4	6
4. Contribuer à mettre en place, au moins cinq (5) structures mutualistes ou coopératives dans chacune des régions du Nord, de Kayes, Koulikoro et Mopti	-	10	20	30

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé à plus 2700 millions de Fcfa comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Coût estimé par volet (million de francs CFA)				
	1999	2000	2001	2002	2000-2002
OSM1	-	25	27	30	82
OSM2	-	156	159	175	490
OSM3	-	223	243	269	737
OSM4	-	291	293	332	916
OSM5	-	174	159	175	508
<b>Total</b>	-	<b>869</b>	<b>883</b>	<b>981</b>	<b>2733</b>

Source : Ministère du Développement Social de la Solidarité et des Personnes Âgées

- Action Prioritaire 1-4 : Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication les pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un État de droit

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette action prioritaire, trois objectifs spécifiques ont été fixés dont deux relèvent du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et un du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit de :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<u>MPFEF</u>				
1. Contribuer à accroître à au moins 25 % , la représentativité des femmes-leaders dans les Communes et les Collectivités Territoriales ;	10 %	10%	10 %	25%
2. Former en gestion, comptabilité et législation, environ 5000 membres des associations et groupements féminins	1000	2000	3000	5000
3. Créer 2000 associations de jeunes ruraux visant la promotion d'un réseau de solidarité et de mobilisation sociale dans la lutte contre la pauvreté	100	600	1100	2000

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Coût estimé par volet ( million de francs CFA)				
	1999	2000	2001	2002	2000-2002
OSM1	0	150	150	150	450
OSM2	40	40	40	80	200
OSM3	PM	PM	PM	PM	PM
Total	40	190	190	230	650

Source : *Direction Nationale de la Promotion de la Femme, Ministère de la Jeunesse*

- Action Prioritaire 1.5** : Offrir des opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits tout en respectant leurs obligations légales

Cette action concerne deux Départements : le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Cinq objectifs spécifiques mesurables ont été fixés, à savoir :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<b>MJ</b>				
1. Retirer les quatre (4) textes portant :	0	2	3	4
- code de mariage et de tutelle ;				
- code de la parenté ;				
- code pénal ;				
- loi sur l'assistance judiciaire.				
2. Elaborer quatre nouveaux textes portant :	0	2	3	4
- code de succession ;				
- loi d'application de l'égalité des chances des personnes handicapées ;				
- loi sur les régimes matrimoniaux ;				
- code de la consommation.				
4. Créer neuf (9) centres d'accès au droit dont un dans chaque chef-lieu de région .	0	4	8	9
<b>MPFRF</b>				
5. Réaliser sept (7) études sur i) la planification familiale ; ii) la loi sur l'excision ; iii) l'impact des PAS sur les femmes ; iv) la couverture sociale des femmes du secteur informel ; v) l'implication des femmes dans le processus de décentralisation ; vi) les structures de promotion des femmes ; vii) les femmes et le crédit.	1	3	5	7

Les coûts de réalisation de ces OSM se présentent comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

Volets	Coût estimé par volet ( million de francs CFA)				
	1999	2000	2001	2002	Total
<b>OSM1</b>	-	253	250	230	733
<b>OSM2</b>	-	12	20	20	72
<b>OSM3</b>	-	14	29	33	76
<b>OSM4</b>	-	228	305	203	736
<b>Total</b>	-	527	604	486	1617

Le récapitulatif des coûts de réalisation des OSM des actions prioritaires de l'axe stratégique n°1 est donné dans le tableau suivant :

Coût de réalisation des OSM de l'axe stratégique n°1

Actions Prioritaires	Coût estimé par volet ( million de francs CFA)				
	1999	2000	2001	2002	Total
<b>AP1</b>	<b>1686</b>	<b>1706</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>3845</b>
<b>AP2</b>	<b>31</b>	<b>505</b>	<b>446</b>	<b>366</b>	<b>1348</b>
<b>AP3</b>	<b>-</b>	<b>868</b>	<b>883</b>	<b>981</b>	<b>2732</b>
<b>AP4</b>	<b>40</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>230</b>	<b>650</b>
<b>AP5</b>	<b>-</b>	<b>527</b>	<b>604</b>	<b>486</b>	<b>1617</b>
<b>Total</b>	<b>1757</b>	<b>3796</b>	<b>2576</b>	<b>2063</b>	<b>10192</b>

### ***3-2. AXE STRATÉGIQUE 2 – Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres.***

#### **JUSTIFICATION**

L'une des façons de lutter de manière durable contre la pauvreté est d'accroître la capacité des pauvres à générer suffisamment de ressources pour satisfaire leurs besoins de base et pour financer les services sociaux essentiels.

La génération durable de revenus par les pauvres repose sur le développement d'activités viables dans les sphères économiques où ils sont actifs. La promotion de l'auto-emploi des pauvres est une nécessité dans un contexte où le marché du travail ne permet pas d'absorber l'abondante main-d'œuvre non qualifiée. Les micro et petites entreprises sont les véritables moteurs de la création d'emplois et de la génération de revenus pour les pauvres.

Appuyer la création d'activités génératrices de revenus en faveur des pauvres oblige cependant à faire des choix judicieux si l'on souhaite avoir un impact durable. Il faut promouvoir les activités qui produisent des biens et des services demandés en priorité par les ménages. Par ailleurs, il faut s'assurer que les activités appuyées sont financièrement et économiquement viables.

Le Gouvernement entend soutenir les initiatives des pauvres dans la création des micro et petites entreprises dans les secteurs les plus prometteurs. Il s'agit en particulier d'activités de transformation agro-alimentaire, de petit élevage et des cultures de contre-saison. Il s'agit également de promouvoir les programmes à haute intensité de main-d'œuvre qui sont générateurs d'emplois et de revenus pour les pauvres. Ces programmes porteront en priorité sur l'amélioration des infrastructures d'intérêt public qui concernent le plus les opportunités économiques des acteurs.

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE**

La SNLP a identifié six (6) objectifs généraux pour cet axe lesquels ont été désagrégés en objectifs spécifiques mesurables ainsi qu'il suit :

**Objectifs généraux de l'axe à l'horizon 2002 fixés par la SNLP / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant , proposés par les Départements ministériels**

**1. Promouvoir les activités économiques à haute intensité de main-d'œuvre non qualifiée en ciblant les zones les plus défavorisées et les périodes de contre saison ;**

*1.1 Contribuer à augmenter, à au moins 20%, le coefficient de main-d'œuvre appliqué aux ouvrages de l'AGETIPE et de l'AGERROUTE*

*1-2. Introduire la méthode HIMO dans les critères de sélection des projets du PTI d'ici l'an 2002 ;*

*1-3 Aménager au moins 10 000 ha pour les cultures de contre saison dans les zones défavorisées selon la méthode de l'AGETIPE ;*

*1-4. Réhabiliter tous les ouvrages existants dans les zones les plus défavorisées selon la méthode de l'AGETIPE ;*

*1-5. Employer les entreprises et la main-d'œuvre locales pour les travaux de construction et d'entretien de pistes rurales ;*

**2. Encourager les investissements privés dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre non qualifiée**

*2-1. Promouvoir la création de petites unités de transformation agro-alimentaires au profit des pauvres ;*

*2-2. Promouvoir les investissements privés dans les infrastructures d'abattage et de commercialisation de la volaille ;*

**3. Réduire l'exode rural des pauvres pendant la période de contre-saison ;**

*3-1. Promouvoir le développement des activités de contre saison, notamment le maraîchage ;*

*3-2. Développer avec les fonds DDS (Domestic Development Services) et d'autres fonds, des activités génératrices de revenus (teinture, savonnerie, embouché, petit commerce, artisanat, etc.) au profit des communautés défavorisées ;*

**4. Permettre aux pauvres des régions enclavées d'avoir accès à plus d'opportunités économiques ;**

*4-1. Construire et réhabiliter 8272 km de pistes rurales dans les zones les plus enclavées ;*

**5. Réduire le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes ;**

*5-1. Crée au moins 18000 emplois publics pour les jeunes sortants du système éducatif de 2000 / 02 ;*

*5-2. Promouvoir l'auto-emploi par la formation professionnelle de 1417 jeunes*

*5-3. Garantir le financement de 150 projets de création d'entreprises grâce au Fonds Auto Renouvelable pour l'emploi (FARE)*

*5-4. Former au moins 1180 jeunes ruraux à travers le système de formation des centres d'animation rural (CAR) ;*

*5-5. Assurer la formation professionnelle et technique de 2500 jeunes filles ;*

**6. Améliorer la coordination du marché du travail afin de créer plus d'emplois pour les pauvres ;**

*6-1. Renforcer les capacités des agents des structures du Ministère de l'Emploi en matière d'orientation, d'information et d'études du marché du travail*

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

La SNLP a dégagé six (6) actions prioritaires visant la réalisation des objectifs de cet axe. Ces actions prioritaires doivent permettre d'atteindre des objectifs intermédiaires et finaux qui suivent :

- **Action Prioritaire 2.1** : Mettre en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre similaires à l'AGETIPE en priorisant les régions les plus défavorisées.

L'objectif visé à travers cette action prioritaire est la création d'emplois au profit des pauvres tout en renforçant les capacités des entreprises locales. Pour ce faire, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'est fixé deux objectifs spécifiques d'ici l'an 2002, à savoir :

<b>Objectifs spécifiques mesurables</b>	<b>Situation en 1999</b>	<b>Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :</b>		
		<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b><u>MEFP</u></b>				
1. Mettre en place une Cellule d'appui aux investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIIMO)	0	0	1	1
2. Promouvoir la création d'au moins 200 entreprises maliennes qualifiées dans les techniques HIIMO d'ici l'an 2002	0	0	100	200

Le coût de réalisation de ceux objectifs a été estimé comme suit :

### **Coût de réalisation des OSM de l'action**

<b>OSM</b>	<b>Montants(millions de Fcfa)</b>				
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>Total</b>
1. OSM 2.1.1	-	88	51	42	181
2. OSM 2.1.2	-	158	152	127	437
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>246</b>	<b>203</b>	<b>169</b>	<b>618</b>

- **Action Prioritaire 2- 2** : Élaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation , mise en marché et exportation)

Cette action vise à promouvoir les investissements privés dans le secteur agro-alimentaire où se trouvent les pauvres. Elle relève donc du Ministère du Développement Rural et du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports. Trois objectifs spécifiques ont été fixés, à savoir :

<b>Objectifs spécifiques mesurables</b>	<b>Situation en 1999</b>	<b>Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables</b>		
		<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>MOR</b>				
1. Construire 10 marchés équipés de Centres d'abattage de volailles pour favoriser l'implantation du secteur privé	0	0	5	10
<b>MICT</b>				
2. Crée un (1) centre de Gestion Agréé (CGA) dans chaque commune du District et dans chaque capitale régionale	2	4	7	14
3. Crée trois (3) centres pilotes de promotion et de soutien des entreprises privées	1	1	1	3

Le coût de réalisation des ces objectifs a été estimé à 680 millions comme indiqué au tableau qui suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

<b>OSM</b>	<b>Montants</b>				
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>Total</b>
1. OSM1	-	-	65	65	130
2. OSM2	50	50	175	175	450
3. OSM3	30	-	-	70	100
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>240</b>	<b>310</b>	<b>680</b>

- \* Action Prioritaire 2- 3 : Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre saison en faveur des pauvres

Le soutien au développement du petit élevage (embouche d'ovins/caprins, volaille) et des cultures de contre saison (maraîchage) contribue à la diminution de l'exode rural et à l'amélioration des revenus des couches défavorisées. Pour ce faire, le Ministère du Développement Rural s'est fixé quatre objectifs majeurs qui sont consignés dans le tableau ci-après :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<u>MDR</u>				
1. Aménager au moins la moitié des bas-fonds recensés dans chacune des régions défavorisées d'ici l'an 2002	-	20%	40%	50%
2. Aménager 5000 ha de terres dont 2500 ha destinées aux cultures de contre saison ;	0	0	2500	5000
3. Augmenter la production moyenne de 10 % de la volaille (effectif 99 = 8 700 000)	-	-	5%	10%
4. Augmenter le nombre d'animaux embouchés de 10% pour les Ovins/Caprins	-	-	5%	10%

Le coût estimatif de réalisation de ces objectifs se présente comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM1	-	-	65	65	130
2. OSM2	-	-	6 702	6 702	13 404
3. OSM3	-	-	18	18	36
4. OSM4	-	2 750	687	687	4 124
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 750</b>	<b>7 472</b>	<b>7 472</b>	<b>17 694</b>

- **Action Prioritaire 2-4 : Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main d'œuvre et accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)**

L'enclavement de certaines zones est une contrainte importante à la commercialisation des produits agricoles et à l'amélioration des revenus des paysans. C'est pourquoi le Ministère du Développement Rural et le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ont fixé comme objectif d'aménager d'ici 2002, quelques 8000 km de pistes rurales comme indiqué au tableau ci-après.

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<u>MEATEU / MDR</u>				
1. Réaliser 8272 Km de pistes rurales classées en première priorité (Programme du PNIR)	294	2758	5516	8272

Le coût d'aménagement de ces nouvelles pistes a été estimé à plus de 52 milliards de Fcfa et sera pris en charge par le PNIR.

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
OSMI	1 857	15 577	17 436	17 423	52 293
Total	1 857	15 577	17 436	17 423	52 293

- Action Prioritaire 2-5 : Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes en milieu défavorisé

Les deux Départements ( Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Jeunesse et des Sports) ont fixés des objectifs spécifiques comme suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<u>MEFP</u>				
1. Former 1417 jeunes à travers l'ONMOE et le FAFPA d'ici l'an 2002	200	472	944	1417
<u>MJS</u>				
2. Créer dix (10) centres d'animation technique et professionnelle (CATP) pour les jeunes	3	5	8	10

La réalisation de ces deux objectifs coûtera environ 450 millions comme indiqué au tableau qui suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM1	60	82	142	142	426
2. OSM2	7	5	8	5	25
Total	67	87	149	147	450

- Action Prioritaire 2-6 : Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation qui a la charge de la coordination du marché du travail s'est fixé les trois objectifs spécifiques suivants :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u>MEFP</u>				
1. Instituer un (1) cadre de collaboration entre les bureaux privés et l'ONMOE	0	1	1	1
2. Former tous les agents des services chargés de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de l'information sur le marché d'emploi dans le pays	-	-	50%	100%
3. Organiser au moins une (1) consultation tripartite par an ;	0	1	2	3

Le coût de réalisation de ces objectifs est évalué à 45 millions comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM1	-	9	-	-	9
2. OSM2	-	-	4	5	9
3. OSM3	-	9	9	9	27
<b>Total</b>	-	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>45</b>

#### Coût total de l'axe stratégique n° 2

Années	1999	2000	2001	2002	Total
<b>Actions prioritaires</b>					
<b>AP1</b>	-	246	203	169	<b>618</b>
<b>AP2</b>	80	50	240	310	<b>680</b>
<b>AP3</b>	-	2 750	7 472	7 472	<b>17 694</b>
<b>AP4</b>	1 857	15 577	17 436	17 423	<b>52 293</b>
<b>AP5</b>	67	87	149	147	<b>450</b>
<b>AP6</b>	-	18	13	14	<b>45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 004</b>	<b>18 728</b>	<b>25 513</b>	<b>25 535</b>	<b>71 780</b>

**3-3. AXE STRATÉGIQUE 3 – Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production.**

**JUSTIFICATION**

L'accès aux services financiers et aux autres facteurs de production est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté, particulièrement en milieu rural. Le Gouvernement entend améliorer l'accès des pauvres au capital, aux intrants et aux équipements agricoles et à la terre. La stratégie consiste à utiliser les systèmes financiers décentralisés (SFD) comme le principal moyen d'accroître l'offre de services financiers aux pauvres. Le Gouvernement entend aussi clarifier la législation foncière pour faciliter l'accès des pauvres à la terre. Enfin, il compte inciter le secteur public et le secteur privé à orienter leurs activités de recherche, de vulgarisation et de commercialisation en matière de technologies agricoles pour promouvoir un meilleur accès des pauvres à ces technologies.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE 3**

**Objectifs généraux de l'axe à l'horizon 2002 fixés par la SNLP / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements ministériels**

**1. Améliorer l'accès des pauvres, en particulier des femmes aux services financiers décentralisés;**

*1-1. Permettre à au moins 20% des Communes des zones défavorisées de disposer d'une (1) unité de base de service financier décentralisé;*

*1-2. Améliorer le taux de pénétration des SFD (Nombre d'adhérents/ population active) à hauteur de 20% dans les zones pauvres ;*

*1-3. Inciter au moins 70% des SFD intervenant dans les zones défavorisées à être des SFD de crédit solidaire en faveur des femmes ou des CVECA ;*

**2. Renforcer les systèmes financiers décentralisés ;**

*2-1. Former plus de la moitié du personnel et des dirigeants dans au moins 50% des SFD ;*

*2-2. Mettre en place et rendre fonctionnelle, à l'an 2001, la structure permanente de formation, prévue dans le plan d'action de la micro-finance ;*

**3. Améliorer l'accès des pauvres à la terre ;**

*3-1. Informer et sensibiliser les pauvres, notamment les femmes sur leurs droits d'accès à la terre ;*

*3-2. Augmenter la disponibilité des terres aménagées au profit des pauvres, en particulier les femmes, grâce à l'aménagement de bas-fonds ;*

*3-3. Renforcer les capacités de gestion des terres aménagées par les populations ( y compris les femmes) notamment dans les bas-fonds ;*

**4. Faciliter l'accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production.**

*4-1. Dotter au moins 50% des unités de production agricole des principaux facteurs de production (attelage complet et intrants, aliments /animaux).*

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES

- Action Prioritaire 3-1 :** Favoriser l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée à l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones défavorisées.

La microfinance est apparue comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Le Ministère de l'Economie et des Finances a élaboré un plan d'action pour le développement de la microfinance. Trois objectifs spécifiques ont été retenus par la SNLP. Il s'agit de :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<b><u>MEF</u></b>				
1. Réaliser deux études d'identification des besoins des pauvres en services financiers et des nouveaux produits spécifiques dans les zones défavorisées (1 <sup>er</sup> et 6 <sup>ème</sup> régions) ;	0	2	2	2
2. Amener 50% des SFD existants à élaborer et à développer un plan et une stratégie d'intervention dans les zones défavorisées ;	0	20 %	35 %	50 %
<b><u>MPFEF</u></b>				
3. Faciliter l'accès au crédit pour au moins 100 000 femmes surtout celles du milieu rural et des zones périurbaines	50 000	75 000	100 000	100 000

Le coût de réalisation de ces objectifs est estimé à 2 400 millions de Fcfa comme indiqué au tableau qui suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM1	-	30	-	-	30
2. OSM2	165	200	200	200	765
3. OSM3	-	559	530	530	1 619
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>789</b>	<b>730</b>	<b>730</b>	<b>2 414</b>

- Action Prioritaire 3-2 :** Assurer la formation des responsables des Systèmes Financiers Décentralisés et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers.

Cette action apparaît comme une mesure d'accompagnement à l'implantation des SFD à travers le territoire national et vise à les rendre viables et pérennes. Quatre objectifs spécifiques ont été fixés, à savoir :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables en :		
		2000	2001	2002
<b><u>MEF</u></b>				
1. Développer un programme de formation avec des modules pédagogiques dans au moins 60% SFD ;	-	40 %	50 %	60 %
2. Concevoir et développer un (1) programme de sketchs publicitaires en langues nationales, destiné à sensibiliser la population pour leur adhésion aux services financiers de proximité, est conçu et diffusé régulièrement à la Télévision ;	0	1	1	1
3. Effectuer dans environ 80 % des SFD une mission de sensibilisation et d'information de la cellule CAS/FSD ;	10%	45%	55%	80%
<b><u>MPFEF</u></b>				
4. Former 10 000 sociétaires femmes au sein des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit à l'an 2002	5 000	7 500	10 000	10 000

Le coût de réalisation de ces objectifs est évalué plus de 380 millions de Fcfa

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM 3.2.1	-	15	12	11	38
2. OSM 3.2.2	-	12	-	-	12
3. OSM 3.2.3	20	70	20	51	161
4. OSM 3.2.4	86	43	43	-	172
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>140</b>	<b>75</b>	<b>62</b>	<b>383</b>

- **Action Prioritaire 3-3 : Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre**

L'accès à la terre pour les plus pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, permet d'accroître leur production agricole dans une perspective de sécurité alimentaire. Les trois Départements les plus concernés par cette question ( Ministère du Développement Rural, Ministère de la Promotion de la Femme, Ministère de la Jeunesse) se sont fixés les objectifs ci-après :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u><b>MDR</b></u>				
1. Créer des comités de gestion et former leurs membres dans au moins 80% des villages ayant des bas-fonds dans les zones pauvres aménagés d'ici l'an 2002 ;	0	0	50 %	80 %
<u><b>MPFEF</b></u>				
2. Contribuer à l'attribution de près de 3 000 ha des terres aménagées aux femmes ;	600	1000	1800	3000
<u><b>MJS</b></u>				
3. Assurer la représentativité des jeunes à au moins 25% au sein des comités de gestion des terres en établissant des conventions foncières dans lesquelles ils sont pris en compte	-	10%	15%	25%

La réalisation de ces objectifs fait partie des missions habituelles de ces Départements et est indiqué au tableau qui suit pour mémoire :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
1. OSM 3.3.1	Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
2. OSM 3.3.2	Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
3. OSM 3.3.3	Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
<b>Total</b>	<b>Pm</b>	<b>Pm</b>	<b>Pm</b>	<b>Pm</b>	<b>Pm</b>

- Action Prioritaire 3-4 : Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées.**

Le manque d'équipement a été évoqué par les populations rurales comme étant une cause de leur pauvreté. Ceci explique que le Ministère du Développement Rural et celui de la Promotion de la Femme ont fixé cinq objectifs spécifiques à atteindre dans le cadre de l'amélioration de l'équipement du monde rural. Il s'agit de :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b><u>MDR</u></b>				
1. Réaliser une étude par région pour identifier les contraintes liées à l'utilisation des engrains	0	0	4	8
2. Augmenter de 25% par an la production de fumure organique dans les zones défavorisées;	-	25%	25%	25%
3. Favoriser l'accès aux principaux intrants agricoles et facteurs de production à au moins 50% des Unités de Production Agricole (fumure, engrains minéraux, matériels, semences améliorées, crédit, etc.) dans les zones pauvres	-	30%	40%	50%
4. Mettre en place un réseau de producteurs semenciers par région	0	0	3	8
<b><u>MPFFF</u></b>				
5. Dotter au moins 250 groupements - associations et coopératives de femmes en intrants et autres facteurs de production dans les zones pauvres	50	100	200	250

Les coûts liés à la réalisation de ces objectifs sont estimés à plus de 1400 millions de Fcfa comme indiqué au tableau ci-après :

Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants(millions Fcfa)				
	1999	2000	2001	2002	Total
OSM1	-	-	80	80	160
OSM2	Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
OSM3		555	185	185	925
OSM4	-	-	67	113	180
OSM5	50	50	50	50	200
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>605</b>	<b>382</b>	<b>428</b>	<b>1465</b>

Les coûts de réalisation des objectifs des actions prioritaires de l'axe stratégique n°3 sont récapitulés au tableau suivant :

**Coût total de l'axe stratégique n° 3**

<b>Années</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>Total</b>
<b>Actions prioritaires</b>					
<b>AP1</b>	165	789	730	730	2 414
<b>AP2</b>	106	140	75	62	383
<b>AP3</b>	Pm	Pm	Pm	Pm	Pm
<b>AP4</b>	50	605	382	428	1465
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>1534</b>	<b>1 187</b>	<b>1220</b>	<b>4 262</b>

### **3-4. AXE STRATÉGIQUE 4 – Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres.**

#### **JUSTIFICATION**

La lutte contre la pauvreté passe par le développement du secteur agro-alimentaire. Ce secteur représente l'essentiel des emplois et des revenus, en particulier en milieu où se concentre la majorité des pauvres. La croissance du secteur agro-alimentaire est donc susceptible d'avoir des impacts directs et indirects sur les conditions de vie d'un grand nombre de pauvres.

La stratégie à mettre en œuvre vise à soutenir les initiatives en cours pour améliorer les performances des filières agro-alimentaires en donnant une priorité à la réduction de la pauvreté. Il s'agit de faire en sorte que les gains soient distribués de manière à bénéficier aux pauvres. Le Gouvernement compte d'abord promouvoir la valorisation des produits agricoles par les pauvres grâce à des activités de transformation et de conservation. Ensuite, il entend renforcer la sécurité alimentaire des pauvres en améliorant leurs possibilités de mise en marché de produits agricoles. Par ailleurs, le Gouvernement entend privilégier l'utilisation rationnelle des ressources naturelles par les pauvres pour assurer un développement durable de l'agriculture et une amélioration continue des conditions de vie des plus démunis. Enfin, le Gouvernement entend renforcer le pouvoir de négociation des pauvres au sein des filières agro-alimentaires.

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE**

##### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE / *Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements***

###### **1. Accroître les bénéfices pour les pauvres dans le domaine du développement des filières agro-alimentaires ;**

*1-1. Accroître à au moins 50% la proportion des paysans pauvres des filières agro-alimentaires bénéficiant de l'appui-conseil ;*

*1-2. Augmenter d'au moins 10% d'ici l'an 2002, le revenu des paysans pauvres (y compris les femmes) impliqués dans le développement des filières agro-alimentaires ;*

###### **2. Améliorer la sécurité alimentaire des pauvres ;**

*2-1. Porter le taux d'accroissement du disponible alimentaire à au moins celui de la population, à savoir 2,7% par an ;*

###### **3. Renforcer le rôle des pauvres au sein des filières agro-alimentaires ;**

*3-1. Promouvoir une implication accrue des paysans pauvres dans les filières agro-alimentaires ;*

###### **4. Accroître l'esprit entrepreneurial dans les filières agro-alimentaires ;**

*4-1. Renforcer les aptitudes d'au moins 20% des paysans pauvres impliqués dans les filières agro-alimentaires, à initier et à mener des activités dans lesdites filières ;*

## **5. Promouvoir la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires ;**

*5-1. Contribuer à augmenter d'au moins 10% le nombre des entreprises de transformation et de conservation de produits agro-alimentaires ;*

*5-2. Amener au moins 75% des entreprises agro-alimentaires à utiliser les techniques améliorées de transformation et de conservation de produits agricoles;*

## **6. Assurer la pérennité dans l'exploitation des ressources naturelles.**

*6-1. Freiner la tendance de dégradation des ressources naturelles et la désertification par des actions d'aménagement, de conservation et de gestion des milieux naturels ;*

*6-2. Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau et en garantir l'accès et l'utilisation durable ;*

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Action Prioritaire 4-1 : Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise en marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres**

Cette action relève du Ministère du Développement Rural qui s'est fixé trois objectifs comme suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b><u>MDR</u></b>				
1. Augmenter la production du riz à 40 500 tonnes à travers des petits aménagements dans les régions défavorisées	2 700	23 760	36 400	40 500
2. Crée 1234 points d'eau pour l'élevage dans les zones défavorisées ;	10669	10669	11146 (+477)	11903 (+757)
3. Mettre en place au moins une banque de céréale dans chacune des communes rurales défavorisés (Tombouctou, Kidal, Gao, Kayes)	400	-	504	607

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à près de 54 milliards de Fcfa comme indiqué ci-dessous :

### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	Montants(millions Fcfa)				
	1999	2000	2001	2002	Total
OSM1	-	-	17926	18881	36807
OSM 2	-	-	6358	9883	16241
OSM 3	-	-	582	577	1159
<b>Total</b>	-	-	24 866	29341	<b>54207</b>

- Action Prioritaire 4-2 : Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires

Le seul objectif fixé concerne une plus grande représentativité des femmes au sein des organes décisionnels des organisations professionnelles de producteurs des filières agro-alimentaires.

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u>MDR</u>				
I. Favoriser une représentativité des femmes au sein des organes décisionnels à 40%	-	-	25 %	40 %

Il s'agit là d'une mission habituelle du Ministère du Développement Rural en collaboration avec le Ministère chargé de la Femme. Le coût est indiqué pour mémoire (PM).

- Action Prioritaire 4-3 : Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres.

Les activités de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires sont généralement menées par les femmes dans les zones rurales. C'est pourquoi le Ministère de la Promotion de la Femme, de L'Enfant et de la Famille s'est fixé un objectif majeur comme suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u>MPFEF</u>				
1. Initier et former 15 000 femmes aux nouvelles technologies de transformation et de conservation des produits agro-alimentaires	5000	12 500	15 000	15 000

Le coût lié à la réalisation de cet objectif est évalué à 250 millions de Fcfa comme indiqué ci-après :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

OSM	2000	2001	2002	Total Coût
1. OSM1	85	85	80	250

- Action Prioritaire 4-4 : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres**

La gestion des ressources naturelles est une des dimensions très importantes de la lutte contre la pauvreté notamment dans les régions du Nord. Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme s'est fixé quatre objectifs spécifiques et celui de la Promotion de la Femme ambitionne d'approvisionner 25 000 femmes en foyers améliorés pour lutter contre la consommation abusive de bois et de lancer des programmes de formation en techniques de restauration et de conservation des eaux et des sols.. Ces objectifs spécifiques sont :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b><u>MEATEU</u></b>				
1. Aménager et restaurer 15000 ha de forêts classées et peuplements naturels;	-	5 000	10 000	15 000
2. Fixer au moins 4000 ha de dunes autour des points et cours d'eau ;	-	800	2400	4000
3. Créer et dynamiser au moins 500 associations pour lutter contre la dégradation des terres ;	-	1 00	3 00	5 00
4. Créer un marché rural et une structure rurale de gestion de bois dans environ 50 % des villages intéressés par l'exploitation du bois;	-	10 %	30 %	50 %
<b><u>MPFEF</u></b>				
5. Approvisionner au moins 25 000 femmes en foyers améliorés (tous types confondus)	5000	10000	20000	25000
6. Former au moins 10 000 femmes en techniques de restauration, de conservation des eaux et des sols	5000	7500	10000	10500

Les coûts de réalisation de ces objectifs sont évalués à 9,9 milliards de Fcfa comme indiqué au tableau ci-après :

**Cout de réalisation des OSM de l'action**

OSM	Montants(millions Fcfa)				
	1999	2000	2001	2002	Total
OSM1	-	2 250	2 250	2 250	6750
OSM2	-	552	1 104	1 104	2760
OSM3	-	-	-	-	-
OSM4	-	29	76	144	248
OSM5	-	17	35	17	70
OSM6	-	30	40	30	100
<b>Total</b>	-	<b>2 878</b>	<b>3504</b>	<b>3545</b>	<b>9927</b>

Le coût total de réalisation des objectifs des actions prioritaires de cet axe est évalué à plus de 98 milliards de Fcfa comme indiqué au tableau ci-après :

**Coût total de l'axe stratégique 4**

<b>Actions Prioritaires</b>	<b>Situation en 1999</b>	<b>Montants</b>			
		<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>Total</b>
AP1	-	-	24 866	29 341	54 207
AP2	-	-	-	-	-
AP3	-	85	85	80	250
AP4	-	2 878	3 504	3 545	9 927
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 963</b>	<b>28 455</b>	<b>32 966</b>	<b>64 384</b>

**3 – 5 : AXE STRATÉGIQUE 5 – Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation.**

**JUSTIFICATION**

Le développement des ressources humaines est un moyen efficace de réduire la pauvreté et une des clés du développement à long terme. Une population instruite participe et contribue au développement économique.

La stratégie à mettre en œuvre consiste d'une part, à accroître l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation et, d'autre part, à améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation primaire. En améliorant l'accès des pauvres à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique, on augmente leurs capacités à apprendre et à saisir les opportunités qui s'offrent à eux. Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement implique des actions au niveau des programmes d'enseignement, de la formation des maîtres et de la valorisation de leur fonction, des méthodes et du matériel pédagogique. Améliorer la capacité à apprendre des pauvres suppose aussi d'agir sur d'autres facteurs, notamment l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants pauvres fréquentant l'école.

Au cours des dernières années, le Gouvernement a fait de l'éducation l'une de ses priorités. Des efforts importants ont été consentis pour accroître l'offre de services éducatifs qui répondent mieux aux besoins des enfants et des adultes. Le Gouvernement entend poursuivre son effort de développement des infrastructures scolaires de base, et d'amélioration de la qualité de l'enseignement à l'intention de la population et des pauvres en particulier. Compte tenu de l'importance de l'éducation de la femme, notamment pour son rôle premier dans la formation, la nutrition et l'alimentation de l'enfant et de la famille, une attention spécifique sera accordée à l'alphabétisation des femmes et à la promotion de l'éducation des filles.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE 5

**Objectifs généraux de l'axe / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements**

### **1. Augmenter le taux de scolarisation des enfants des zones pauvres, notamment les filles**

*1-1. Porter le taux brut de scolarisation des enfants des zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) de 41% en 1999 à au moins 53% à l'an 2002 ;*

*1-2. Porter le taux brut descolarisation des filles des zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) de 32% en 1999 à au moins 44% ;*

### **2. Améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage dans les zones défavorisées ;**

*2-1. Doter chaque école d'au moins un maître qualifié sorti d'un IFM ;*

*2-2. Doter chaque école de matériel didactique de base indispensable (1 livre/maître, 1 livre pour 2 élèves) ;*

*2-3. Réduire le taux de déperdition scolaire dans les zones pauvres en ramenant les taux de :*

*. redoublement au premier cycle de 20,8 à 10,8 %,*

*. abandon au premier cycle de 10,6 à 3 %,*

*. redoublement au second cycle de 18,6 à 8,6 %,*

*. abandon au second cycle de 9,7 à 3 % ;*

### **3. Accroître la participation des pauvres dans la gestion des établissements scolaires.**

*3-1. Porter le taux d'alphabétisation des zones pauvres de 23 à 41 % ;*

*3-2. Promouvoir la représentation des parents d'élèves des zones défavorisées, à au moins 50% au sein des comités de gestion scolaire ou APE ;*

*3-3. Porter la représentation des femmes au sein des comités de gestion scolaire ou des APE des zones défavorisées à au moins 25% ;*

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Action Prioritaire 5-1 : Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 km maximum entre les villages dans les zones défavorisées

Le Ministère de l'Education s'est fixé deux objectifs à atteindre :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b><u>ME</u></b>				
1. Construire 1000 écoles d'au moins trois (3) classes d'ici 2002 dans un rayon de 5 km entre les villages, en priorité dans les régions défavorisées ( Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal);	250	500	750	1 000
2. Construire 424 nouvelles salles de classes dans les écoles déjà existantes dans les régions défavorisées( Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal <sup>1</sup> )	106	212	318	424

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé à :

**Coût de réalisation des OSM de l'action**

O.S.M	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	4500	4500	4500	4500	18000
OSM 2	636	636	636	636	2544
<b>Total</b>	<b>5136</b>	<b>5136</b>	<b>5136</b>	<b>5136</b>	<b>20544</b>

- Action Prioritaire 5-2 : Construire des Centres de formation de base et de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones défavorisées

Cette action vise à assurer une formation de base ou une formation professionnelle aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés des zones défavorisées à travers les CED, les CAF et les CFP. Les objectifs spécifiques retenus sont au nombre de six (6):

<sup>1</sup> Le programme national prévoit 18000 nouvelles salles de classes d'ici 2008

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<i>ME</i>				
1. Construire et équiper 50 Centres d'Éducation pour le développement (CED) dans les zones pauvres ( régions du Nord et la bande sahélienne) sur un programme national de 180 CED ;	13	26	38	50
2. Construire et équiper 12 Centres d'Apprentissage Féminins (CAF) dans les régions pauvres : régions du Nord, Koulikoro, Kayes ;	3	6	9	12
3. Construire et équiper 28 Centres de formation professionnelle -CPP (structures de formation, d'apprentissage et de perfectionnement) dans les régions pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) ;	7	14	21	28
4. Construire et équiper 4 Instituts de Formation des Maîtres -IFM- dans les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) ;	5	6	7	8
5. Construire et équiper 15 Centres d'Animation Pédagogique -CAP- des maîtres dans les régions défavorisées (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) ;	3	7	11	15
6. Construire et équiper 2500 centres d'alphabetisation fonctionnelle dans les zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal)	625	1250	1875	2500

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé comme indiqué au tableau qui suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action (Millions de Fcfa)

O. S. M	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	32	33	30	30	125
OSM 2	67	67	67	67	268
OSM 3	1750	1750	1750	1750	7000
OSM 4	100	100	100	100	400
OSM 5	300	400	400	400	1500
OSM 6	1563	1563	1563	1563	6252
<b>Total</b>	<b>3813</b>	<b>3913</b>	<b>3913</b>	<b>3913</b>	<b>15552</b>

- Action Prioritaire 5-3 : Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement.**

Pour améliorer les conditions de travail des enseignants ainsi que les méthodes pédagogiques, quatre objectifs spécifiques ont été fixés, à savoir :

Objectifs spécifiques mesurables	1999	2000	2001	2002
1-Recruter et former 1442 enseignants qualifiés pour les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	361	722	1082	1442
2-Recruter et former 302 contractuels pour les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	76	152	227	302
3-Doter chaque maître qualifié et chaque contractuel d'un guide maître dans les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	436	872	1308	1744
4-Doter chaque classe d'au moins un livre pour deux élèves dans les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	40137	80274	120411	160348

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

O.S.M.	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	39	39	39	39	156
OSM 2	50	50	50	50	200
OSM 3	2	2	2	2	6
OSM 4	56	56	56	56	224
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	<b>588</b>

- Action Prioritaire 5-4 : Développer les cantines scolaires dans les zones défavorisées.**

Les cantines scolaires contribuent à l'amélioration du taux de fréquentation des écoles notamment dans les régions de Mopti et du Nord . C'est pourquoi le Ministère de l'Education s'est fixé comme objectif la construction de 500 cantines scolaires d'ici l'an 2002.

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u>ME</u>				
1-Constructire et équiper 500 cantines scolaires dans les zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal).	125	250	375	500
2 -Former les 2/3 des membres des comités de gestion dans les cinq cents écoles à cantine dans les zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal).	916	1832	2748	3664

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

O.S.M.	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	750	750	750	750	3000
OSM 2	1,8	1,8	1,8	1,8	7
<b>Total</b>	<b>752</b>	<b>752</b>	<b>752</b>	<b>752</b>	<b>3008</b>

- Action Prioritaire 5-5 : Soutenir la participation des populations défavorisées dans la gestion de l'éducation de base.

L'objectif visé est d'assurer une plus grande participation des femmes dans les comités de gestion de l'école dans les zones défavorisées à travers la formation .

Objectifs spécifiques mesurables	1999	2000	2001	2002
1-Assurer la formation d'au moins 2/3 des membres des comités de gestion scolaire ou APE aux méthodes de gestion scolaire d'ici 2002, en particulier les femmes dans les zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal).	166	333	500	667

Le coût lié à cette formation est évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

O.S.M.	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	4	4	4	4	16
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>16</b>

- Action Prioritaire 5-6 : Assister les écoles coraniques et les médersas dans la formation des élèves

Le soutien aux médersas et aux écoles coraniques est apparu comme un moyen de lutte contre la pauvreté en contribuant à l'insertion socio-professionnelle des élèves de ces structures. Trois objectifs spécifiques sont fixés :

Objectifs spécifiques mesurables	1999	2000	2001	2002
1-Construire et équiper 6 écoles coraniques dans les zones pauvres (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	1	2	4	6
2-Créer 6 cantines scolaires à raison d'une cantine par école coranique dans les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) d'ici 2002.	1	2	4	6
3-Assurer la formation continue d'au moins 2/3 des enseignants dans les medersas dans les zones pauvres(Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal).	42	84	126	168

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

O.S.M.	1999	2000	2001	2002	Total
OSM 1	18	18	36	36	108
OSM 2	6	6	12	12	36
OSM 3	3	3	3	3	12
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>156</b>

Le coût de réalisation des objectifs des actions prioritaires de l'axe n°5 est estimé comme suit :

Coût total de l'axe stratégique 5 (en millions de francs CFA).

Actions prioritaires	1999	2000	2001	2002	Total
A. P. 1	5 136	5 136	5 136	5 136	20 544
A. P. 2	3 813	3 913	3 913	3 913	15 552
A. P. 3	147	147	147	147	588
A. P. 4	752	752	752	752	3 008
A. P. 5	4	4	4	4	16
A. P. 6	27	27	51	51	156
<b>Total</b>	<b>9 879</b>	<b>9 979</b>	<b>10 003</b>	<b>10 003</b>	<b>39 864</b>

**3 – 6 . AXE STRATÉGIQUE 6 – Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.**

**JUSTIFICATION**

Depuis l'adoption de la «Déclaration de politique de santé et de population» en 1991, le Mali s'est engagé dans la mise en oeuvre d'une profonde réforme du secteur de la santé. La stratégie retenue vise essentiellement à rapprocher les services essentiels de la population, à améliorer leur qualité, à les rendre plus abordables et renforcer l'appropriation de ces services par la population. Malgré les efforts réalisés depuis l'adoption de cette politique, la population reste encore éloignée des services de santé dans la plupart des régions, la santé des femmes et des enfants demeure fragile. La prévalence des maladies carentielles et nutritionnelles est encore élevée et les maladies endémiques continuent à faire des ravages, en particulier chez les pauvres.

Le Gouvernement compte résoudre ces différents problèmes dans le cadre du plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS 1998-2007). Cependant, les mesures proposées ne sont pas toutes nécessairement ciblées sur les pauvres. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté met donc l'accent sur le ciblage des pauvres dans les régions défavorisées.

Accroître l'accès des pauvres aux médicaments essentiels et aux services socio-sanitaires, améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants, combattre les grandes maladies invalidantes, assurer l'eau potable aux populations défavorisées sont les actions prioritaires que le Gouvernement compte mener en faveur des populations les plus démunies au cours des cinq prochaines années. Ces actions s'intégreront dans les programmes existants en matière de services sociaux essentiels et concerneront en particulier la gestion du système de santé à l'échelon local, la maîtrise des programmes sanitaires prioritaires (planification familiale, MST, nutrition, etc.), l'accès aux médicaments génériques et la sensibilisation des populations aux questions de santé et de nutrition sans perdre de vue les questions relatives à l'eau et à l'assainissement.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE 6**

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements**

**1. Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants des ménages pauvres ;**

1-1. Réduire respectivement de 5% et de 7% les taux de malnutrition chez les enfants de moins de 3 ans et les femmes des zones pauvres des régions du Nord, de Kayes, de Koulikoro et de Mopti d'ici 2002 (EDS II : poids/inférieur à -2 et malnutrition 23,3% pour les enfants ; IMC inférieur à 18,5 Kg/m<sup>2</sup> ; malnutrition 16,2% pour les femmes en âge de procréer) ;

1-2. Assurer les consultations pré et postnatales à au moins 40% des femmes des zones pauvres d'ici 2002 (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) (situation 99 : taux moyen 24% dans les zones concernées ; rapport DNSP 99) ;

1-3. Assurer les consultations prénatales à au moins 40% des femmes dans les structures de santé des zones pauvres dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti et celles du Nord ;

1-4. Vacciner au moins 40% des enfants d'un an des zones pauvres des régions du Nord, de Kayes, de Koulikoro et de Mopti d'ici l'an 2002 contre les maladies cibles du PEV (moyenne 28% pour les zones concernées ; rapport 99 de la DNSP) ;

**2. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies les plus courantes et invalidantes affectant les pauvres ;**

*2-1. Réduire la prévalence du trachome inflammatoire à 15 % d'ici 2002 chez les enfants de moins de 10 ans dans les régions du Nord, Kayes, Koulikoro, et les zones pauvres des régions de Mopti et Ségou (situation en 99 : 36 %).*

*2-2. Réduire de 20 % la mortalité due au paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans, renforcer la chimioprophylaxie chez les femmes enceintes et l'utilisation des moustiquaires imprégnés d'ici 2002 dans les zones pauvres des régions du Nord, Kayes, Koulikoro, Mopti.*

*2-3. Réduire à 2,5 % la séro-prévalence du SIDA dans les zones pauvres d'ici 2002 dans les zones pauvres d'ici 2002 (situation en 99 : 3 % moyenne nationale).*

*2-4. Eliminer la lèpre, soit un taux de prévalence inférieur à 1 cas pour 10 000 habitants.*

*2-5. Déetecter et prendre en charge 70 % des cas attendus de tuberculose pulmonaire à microscopie positive et guérir au moins 85 % des cas contagieux détectés d'ici 2002 dans les zones pauvres des régions du Nord, de Kayes, Koulikoro et Mopti (taux moyen de guérison en 99 : 46,68 %)*

**3. Accroître l'accès à l'eau potable des populations défavorisées notamment les femmes et les enfants des ménages pauvres;**

*3.1. Réaliser 1683 forages équipés en pompe à motricités humaine dans les villages des zones pauvres ne disposant pas de points d'eau potable*

*3.2. Réaliser 610 puits modernes dans les villages ne disposant pas de points d'eau potable*

*3.3. Aménager 1000 puits traditionnels dans les villages ne disposant pas de points d'eau potable dans les régions pauvres concernées*

*3.4. Rendre accessible l'eau potable dans le site de 50% des aires fonctionnelles des zones pauvres*

**4. Améliorer l'assainissement de l'environnement dans lequel vivent les pauvres ;**

*4-1 ; Vulgariser dans 50 % des aires de santé fonctionnelles les installations d'hygiène et de salubrité (latrines familiales, puits traditionnels améliorés, forages aménagés).*

*4.2. Renforcer les capacités des populations de 80 % des aires de santé fonctionnelles à identifier et à prendre en charge le problème d'hygiène et d'assainissement ;*

*4.3. Développer l'éducation à l'hygiène dans 80 % des aires de santé fonctionnelles (formation des relais villageois, femmes leaders, douation en outils IEC).*

**5. Faciliter l'accès des pauvres aux médicaments essentiels et aux services socio-sanitaires ;**

*5-1. Rendre disponible le PMA à au moins 60% de la population dans un rayon de 15 Km dans les zones pauvres (59% pour l'ensemble du pays et 4% pour les zones pauvres);*

*5-2. Réaliser 100 CSCCom dans les régions pauvres suivantes : Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou (construction + équipement + formation) d'ici l'an 2002*

*5.3. Assurer la disponibilité permanente (0 rupture) pour 10 médicaments essentiels dans les CSCCom des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou.*

**6. Promouvoir la participation des pauvres dans la gestion des services socio-sanitaires de base ;**

*6-1. Assurer la représentativité des femmes dans au moins 75 % des comités de gestion formés dans les régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou*

*6-2. Développer l'approche communautaire intégrée (eau, hygiène, santé et nutrition en tenant compte du genre) dans les cercles des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou (100 % des aires).*

**7. Développer la médecine traditionnelle en renforçant la complémentarité avec la médecine moderne et la recherche action dans ce domaine ;**

*7-I. Recenser les tradithérapeutes dans les aires de santé des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou*

**8.Renforcer les complémentarités entre les acteurs de la médecine moderne et traditionnelle et promouvoir la recherche action en zones pauvres.**

*8-I Organiser une réunion de concertation par région et par an entre équipes socio-sanitaires de cercles et de régions, les ASACO et les associations tradithérapeutes.*

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

- Action Prioritaire 6-1 : Appuyer l'application de la politique de médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées**

Cette action relève du Ministère de la Santé qui s'est fixé trois objectifs spécifiques :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002	2000	2001	2002	Départements responsables et associés
				MS
1. * Assurer la disponibilité permanente (0 rupture) pour 10 médicaments essentiels dans les CSCOM des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou.	50%	80%	100%	MS
2. former 100 infirmiers des CSCOM/CSAR en prescription de médicaments essentiels dans les zones pauvres	30	70	100	MS
3. recycler les prescripteurs de 300 CSCOM/CSAR existants	50	150	300	MS

Le coût de réalisation de ces objectifs est évalué comme suit :

Coût de réalisation des QSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.1	445	520	515	1 480

- Action Prioritaire 6-2 : Construire des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipes mobiles, etc.) là où les CSCOM ne sont pas viables**

Quatre objectifs spécifiques sont fixés par le Ministère de la Santé :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002	2000	2001	2002	Départements responsables et associés
1. Rendre disponible le PMA à au moins 60 % de la population dans un rayon de 15 km dans les zones pauvres (59 % pour l'ensemble du pays et 4 % pour les zones pauvres).	40%	50%	60%	MS
2. Réaliser 100 CSCOM dans les régions pauvres suivantes : Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou (construction + équipement + formation) d'ici l'an 2002	30	70	100	MS
3. couvrir 100% des zones pauvres où les CSCOM ne sont pas fonctionnels par des équipes mobiles	30%	80%	100%	MS
4. couvrir 80% des villages des aires de santé fonctionnelles par les équipes de stratégie avancée dans les zones pauvres	20%	50%	80%	MS

Le coût de réalisation de ces objectifs est évalué comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.2	1 095	12 000	12 666	25 761

• Action Prioritaire 6-3 : Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants pauvres

Cinq objectifs spécifiques sont fixés et la réalisation implique d'autres Départements en plus du Ministère de la Santé. Il s'agit de :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002	2000	2001	2002	Départements responsables et associés
	2 %	3 %	5 %	
1. Réduire respectivement de 5 % et de 7 % les taux de malnutrition chez les enfants de moins de 3 ans et les femmes des zones pauvres des régions du Nord, Kayes, Koulikoro et Mopti d'ici 2002 (EDS II : poids/inférieur à -2 et : malnutrition 23,3 % pour les enfants ; IMC inférieur à 18,5 kg/m <sup>2</sup> : malnutrition 16,2 % pour les femmes en âge de procréer).	2%	5%	7%	MS/MDS/ MPFEF
2 ; Assurer les consultations prénatales à au moins 40 % des femmes des zones pauvres d'ici 2002 (situation 99 : taux moyen 24 % dans les zones concernées : rapport DNSP 99)	24 %	30 %	40 %	MS/MDS/ MPFEF
3. Assurer la surveillance préventive à au moins 20 % des femmes de moins de 3 ans dans les structures de santé des zones pauvres des régions du Nord, Kayes, Koulikoro et Mopti d'ici 2002	10 %	15 %	20 %	MS/MDS/ MPFEF
4. Vacciner au moins 40 % des enfants de moins d'un an des zones pauvres régions du Nord, de Kayes, de Koulikoro et Mopti d'ici 2002 contre les maladies cibles du PEV (moyenne 28 % pour les zones concernées : rapport 99 de la DNSP)	28 %	30 %	40 %	MS/MDS/ MPFEF
5. réduire de 10% la pratique de l'excision	4%	7%	10%	MPFEF

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.3	845	15 046	25 015	40 906

- Action Prioritaire 6-4 : Lutter contre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par une intégration des programmes existants.**

Six objectifs spécifiques sont fixés et leur réalisation relèvent de plusieurs Départements ministériels comme indiqué au tableau ci-après :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002	2000	2001	2002	Départements responsables et associés
				et
1. Réduire la prévalence du trachome inflammatoire à 15 % d'ici 2002 chez les enfants de moins de 10 ans dans les régions du Nord, Kayes, Koulikoro, et les zones pauvres des régions de Mopti et Ségou (situation en 99 : 36 %).	3 %	10 %	15 %	MS/MDS
2. Réduire de 20 % la mortalité due au paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans, en renforçant la chimio - prophylaxie chez les femmes enceintes et l'utilisation des moustiquaires imprégnés d'ici 2002 dans les zones pauvres des régions du Nord, Kayes, Koulikoro, Mopti.	40 %	35 %	20 %	MS/MDS
3. Réduire à 2,5 % la séro- prévalence du SIDA dans les zones pauvres d'ici 2002 dans les zones pauvres d'ici 2002 (situation en 99 : 3 % moyenne nationale).	0,5 %	1 %	2,5 %	MS/MDS MPFEP/MJS
4. Eliminer la lèpre, soit un taux de prévalence inférieur à 1 cas pour 10 000 habitants.	0,02 %	0,015 %	0,01 %	MS
5. Déetecter et prendre en charge 70 % des cas attendus de tuberculose pulmonaire à microscopie positive et guérir au moins 85 % des cas contagieux détectés d'ici 2002 dans les zones pauvres des régions du Nord, de Kayes, Koulikoro et Mopti (taux moyen de guérison en 99 : 46,68 %)	47 %	60 %	70 %	MS/MDS
6. Assurer la supervision intégrée de tous les programmes en cours au niveau opérationnel dans toutes les zones pauvres	50%	70%	100%	MS/MDS

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.4	1 950	30 900	60 110	92 960

- Action Prioritaire 6- 5 : Promouvoir la participation des pauvres et celle des femmes dans la gestion des Centres Santé Communautaires**

Trois objectifs spécifiques sont fixés :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002				Départements responsables et associés
	2000	2001	2002	
1. Assurer la représentativité des femmes dans au moins 75 % des comités de gestion formés dans les régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou	30%	45%	75%	MS/MDS
2. Développer l'approche communautaire intégrée (eau, hygiène, santé et nutrition en tenant compte du genre) dans les cercles des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou (100 % des aires).	30%	75%	100%	MS/MDS

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.5	1 130	1 155	1 310	3 595

- Action Prioritaire 6-6 : Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer une collaboration efficiente entre médecine moderne et traditionnelle**

Trois objectifs spécifiques sont fixés :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002				Départements responsables et associés
	2000	2001	2002	
1. Recenser les tradithérapeutes dans les aires de santé des régions pauvres de Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Kidal et Tombouctou	25%	75%	100%	MS
2. favoriser la création de 20 associations de thérapeutes traditionnels	-	5	15	MS
3. Organiser une réunion de concertation par région et par an entre équipes socio-sanitaires de cercles et de régions, les ASACO et les associations tradithérapeutes.	-	3	9	MS

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.6	295	445	425	1 165

- Action Prioritaire 6-7 : Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres et promouvoir l'assainissement du milieu dans lequel vivent les populations défavorisées.**

L'accès à l'eau potable est crucial dans la lutte contre la pauvreté notamment dans les régions du Nord. Dix (10) objectifs spécifiques sont fixés et dont la réalisation relèvent de plusieurs Départements ministériels comme indiqué ci-après :

Objectifs Spécifiques Mesurables d'ici l'an 2002	2000	2001	2002	Départements responsables et associés
				MMEEM/MS/MDS
1. Réaliser les aductions sommaires dans les centres de plus de 2000 habitants dans les régions à forte concentration de pauvres	144	200	300	MMEEM/MS/MDS
2. Réaliser 644 forages équipés en pompe à motricité humaine dans les villages des zones pauvres ne disposant pas de points d'eau potable	561	1122	1683	MMEEM/MS/MDS
3. Réaliser 610 puits modernes dans les villages ne disposant pas de points d'eau potable	203	406	610	MMEEM/MS/MDS
4. Réhabiliter 1000 puits traditionnels dans les villages ne disposant pas de points d'eau potable dans les régions pauvres concernées	-	300	700	MMEEM/MS/MDS
5. Mettre en place quinze réseaux autonomes et fonctionnels de maintenance des points d'eau dans les régions pauvres	5	10	15	MMEEM/MS/MDS
6. Rendre accessible l'eau potable dans les sites à hauteur de 50% des aires de santé fonctionnelles des zones pauvres	20%	30%	50%	MMEEM/MS
7. Assurer le fonctionnement d'au moins 80% des pompes à motricité humaine existantes dans les régions pauvres	70%	75%	80%	MMEEM/MS
8. Vulgariser dans 50 % des aires de santé fonctionnelles les installations d'hygiène et de salubrité (latrines familiales, puits traditionnels améliorés, forages aménagés).	20 %	30 %	50 %	MS
9. Renforcer les capacités des populations de 80 % des aires de santé fonctionnelles à identifier et à prendre en charge le problème d'hygiène et d'assainissement	30 %	50 %	80 %	MS
10. Développer l'éducation à l'hygiène dans 80 % des aires de santé fonctionnelles (formation des relais villageois, femmes leaders, dotation en outils IEC).	50 %	60 %	80 %	MS

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué comme suit :

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.7	1 865	10 612	12 765	25 242

Les coûts totaux de réalisation des objectifs des actions prioritaires de l'axe n° 6 sont récapitulés dans le tableau qui suit :

**Récapitulatif des coûts de réalisation des OSM de l'axe stratégique n°6**

ACTIONS PRIORITAIRES	Coûts en millions de FCFA			
	2000	2001	2002	2000-2002
AP 6.1	445	520	515	1 480
AP 6.2	1 095	12 000	12 666	25 761
AP 6.3	845	15 046	25 015	40 906
AP 6.4	1 950	30 900	60 110	92 960
AP 6.5	1 130	1 155	1 310	3 595
AP 6.6	295	445	425	1 165
AP 6.7	1 865	10 612	12 765	25 242
<b>TOTAL</b>	<b>7 625</b>	<b>70 678</b>	<b>112 806</b>	<b>191 109</b>

### **3 - 7. AXE STRATÉGIQUE 7 – Améliorer les conditions d'habitat des pauvres**

#### **JUSTIFICATION**

Une large proportion de la population urbaine vit dans des zones surpeuplées et mal desservies en infrastructures de base. Depuis quelques années, le Gouvernement a entrepris des initiatives visant à régler le problème de pénurie de logements pour les populations à faible revenu et à améliorer les infrastructures d'assainissement. Le Gouvernement entend intensifier ses efforts dans ce domaine en privilégiant la construction de logements à prix modeste pour les pauvres. La construction de ces logements va permettre d'abord d'encourager le secteur privé et de créer des emplois pour les pauvres ; ensuite, de valoriser leur savoir-faire et de contribuer à leur formation. Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir la création de mutuelles d'épargne et de crédit pour le logement.

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE STRATÉGIQUE 7**

##### **OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE / *Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements ministériels***

###### **1. Accroître l'utilisation de techniques locales de construction de logement ;**

- 1-1. Recenser toutes les techniques locales de construction, d'ici l'an 2002 ;*
- 1-2. Former au moins 25% des intervenants aux techniques utilisées localement ;*
- 1-3. Accroître à au moins 20%, la proportion des logements construits suivant les techniques locales de construction ;*

###### **2. Promouvoir un habitat amélioré dans les zones rurales ;**

- 2-1. Desservir au moins 40% des zones rurales en eau potable ;*
- 2-2. Equiper 40% des zones rurales en infrastructures socio-sanitaires ;*
- 2-3. Construire 35% des nouvelles écoles en zones rurales ;*

###### **3. Augmenter le nombre de logements à coûts modestes pour les pauvres ;**

- 3-1. Contribuer à accroître à hauteur de 30% du coût de construction, le taux d'utilisation des matériaux locaux de construction ;*
- 3-2. Apporter l'appui des structures publiques aux unités de production de matériaux locaux de construction ;*
- 3-3. Promouvoir l'implication des membres de la famille et autres œuvres de bienfaisance dans la construction en qualité de main-d'œuvre dans les travaux de construction de logements .*

###### **4. Améliorer les conditions d'assainissement des quartiers défavorisés ;**

- 4.1 Assainir d'au moins 80 % les quartiers urbains défavorisés du District de Bamako ;*
- 4.2. Équiper au moins 90 % des concessions en puisards améliorés dans le District de Bamako*
- 4-3. Couvrir au moins 50% des quartiers défavorisés, dans le cadre du programme d'assainissement du tissu ancien de l'Office malien de l'Habitat .*

**5. Encourager l'accès au crédit logement pour les pauvres.**

- 5-1. *Encadrer au moins 5 coopératives d'habitat bénéficiant des prêts BHM ;*
- 5-2. *Contribuer à améliorer les conditions d'octroi et de remboursement des prêts BHM pour les pauvres ;*
- 5-3. *Accroître davantage l'implication des réseaux de caisse d'épargne et de crédits dans l'octroi des prêts de logement ;*

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES**

- **Action Prioritaire 7-1 :** Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés.

Cette action relève du Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Trois objectifs spécifiques sont fixés comme suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Objectifs spécifiques mesurables cumulés		
		2000	2001	2002
<u>MEATEU</u>				
1. Contribuer à l'accroissement de 15% d'ici l'an 2002, du taux d'utilisation des matériaux locaux dans la construction des logements à travers des activités d'IEC	-	5	10	15%
2. Disposer d'au moins 10 ateliers de formation de maçons dans le District de Bamako et dans les régions ;	3	5	6	10
3. Former au moins 25% des intervenants aux techniques utilisées localement	-	10%	15%	25%

Le coût de réalisation de ces objectifs a été estimé à 600 millions de Fcfa :

Coût de réalisation des OSM de l'action

*Millions de Fcfa*

<u>Année</u>	1999	2000	2001	2002	Total
<u>Action prioritaire</u>					
<i>API</i>	-	70	222	324	616

- Action Prioritaire 7-2 : Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres.

Le Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, à travers l'Office malien de l'Habitat, s'est fixé deux objectifs spécifiques qui sont :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Objectifs spécifiques mesurables cumulés		
		2000	2001	2002
<b><i>MEATEU</i></b>				
1. Contribuer à l'allégement d'au moins 25 % les charges fiscales sur les investissements réalisés par les entreprises privées des secteurs du bâtiment et de la construction ;	10 %	15%	20 %	25 %
2. Appuyer l'augmentation de 60 à 80% du pourcentage de logements à coût modérés dans l'ensemble des constructions	60 %	70%	75 %	80 %

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à plus de un milliard de Fcfa.

Coût de réalisation des OSM de l'action  
Millions de Fcfa

Année	1999	2000	2001	2002	Total
<b>Action prioritaire</b>					
<i>AP2</i>	-	275	453	662	1 390

- Action Prioritaire 7-3 : Appuyer le développement de coopératives d'Habitat pour les pauvres

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Objectifs spécifiques mesurables cumulés		
		2000	2001	2002
<b><i>MEATEU</i></b>				
1. Accroître de 400 à 700 personnes, la taille des coopératives d'habitat bénéficiant de la bonification de prêt de la BHM ;	25 %	30%	50 %	100 %
2. Etendre à au moins 60% des quartiers du District de Bamako, le bénéfice du crédit à l'amélioration de l'habitat mis en place par l'OMH.	30 %	40%	50%	60%

La réalisation de ces deux objectifs spécifiques nécessitera un financement estimé à un milliard de Fcfa.

**Coût de réalisation des OSM de l'action**

*Millions de Fcfa*

<u>Action prioritaire</u>	<u>Année</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
<i>AP3</i>	-	310	372	434	1 116	

- Action Prioritaire 7-4 : Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé.

L'Office Malien de l'Habitat appuie les initiatives d'assainissement des centres urbains et périurbains. Quatre objectifs spécifiques sont fixés :

<u>Objectifs spécifiques mesurables</u>	<u>Situation en 1999</u>	<u>Objectifs spécifiques mesurables cumulés</u>		
		<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>
<u><b>MEATEU</b></u>				
1. Ramener de 90 à 50 le nombre de ménages couverts par GIE de ramassage des ordures ;	90	75	65	50
2. Eduquer et sensibiliser toutes les femmes (100%) du District de Bamako à l'assainissement	30 %	70%	80 %	100 %
3. Fournir des poubelles à 40 000 familles dans les quartiers pauvres pour améliorer les conditions d'assainissement ;	10 000	20 000	30 000	40 000
4. Créer 100 GIE fonctionnelles des femmes pour le ramassage des ordures ménagères	20	70	85	100

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à plus de trois milliards de Fcfa.

**Coût de réalisation des OSM de l'action**

*Millions de Fcfa*

<u>Action prioritaire</u>	<u>Année</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
<i>AP4</i>	-	1 046	1 048	1 555	3 649	

**Récapitulatif des coûts de l'axe n° 7**  
*Millions de Fcfa*

<u>Année</u>	1999	2000	2001	2002	Total
<b>Action prioritaire</b>					
AP1	-	70	222	324	616
AP2	-	275	453	662	1 390
AP3	-	310	372	434	1 116
AP4	-	1 046	1 048	1 555	3 649
<b>Total</b>	-	<b>1 701</b>	<b>2 095</b>	<b>2 975</b>	<b>6 771</b>

**3 – 8. AXE STRATÉGIQUE 8 – Assurer la coordination efficace de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.**

**JUSTIFICATION**

Des efforts importants sont déployés chaque année pour réduire la pauvreté au Mali. Le Gouvernement est conscient que l'impact des interventions de lutte contre la pauvreté est peu connu, limitant la capacité des intervenants à tirer des leçons de leurs expériences et à mieux orienter leurs actions. Dans un contexte de rareté grandissante des ressources financières nationales et d'aide au développement, il est impératif de mettre en place un système et des mécanismes légers de collecte, de traitement et d'analyse d'information sur les conditions de vie des ménages, en particulier des plus pauvres.

Le Gouvernement a créé un Observatoire du développement humain durable et de lutte contre la pauvreté avec l'objectif de capitaliser sur les interventions en cours de lutte contre la pauvreté et d'accroître la performance de ces interventions. Il entend renforcer la capacité technique des structures chargées de la gestion de l'information, notamment l'Observatoire du DHD, pour qu'elles soient en mesure de collecter, de traiter et d'analyser les informations pertinentes sur les conditions de vie et la pauvreté.

De plus, depuis quelques années, on observe une multiplication des interventions de réduction de la pauvreté, émanant en particulier d'ONG nationales et étrangères. Le Gouvernement entend encourager ces initiatives, mais veut aussi éviter la dispersion des efforts. Il entend donc coordonner et orienter de manière plus efficiente les interventions de lutte contre la pauvreté et la mobilisation des ressources financières correspondantes.

La lutte contre la pauvreté, pour produire tous les effets escomptés nécessite un meilleur partage des rôles entre les principaux acteurs. Avec la décentralisation, les Collectivités Territoriales vont constituer le niveau stratégique d'organisation pour la fourniture et la gestion d'un ensemble de services publics de proximité. En ce sens, elles vont jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, non seulement en offrant ces services, mais aussi en coordonnant les actions des autres locaux.

Enfin, le Gouvernement entend alimenter le débat national sur la pauvreté en fournissant des informations fiables sur les conditions de vie des ménages et sur la performance des différents types d'interventions de lutte contre la pauvreté. Ceci permettra d'abord de rétablir certains faits sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté ; ensuite, de sensibiliser la population aux réalités de la pauvreté ; enfin, de guider les intervenants dans le choix des interventions et des stratégies de réduction de la pauvreté.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DE L'AXE**

**OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE / Objectifs spécifiques mesurables s'y rattachant, proposés par les départements ministériels**

**1. Disposer d'informations fiables, à jour, comparables sur la situation de la pauvreté aux niveaux national, régional et communal ;**

*1-1. Etablir, à partir de l'an 2000, à l'usage de toutes les structures nationales, régionales et locales chargées du suivi de l'évolution des conditions de vie des ménages, une liste d'indicateurs socio-économiques sur la pauvreté au Mali ;*

*8-1-2. Mettre en place, à partir de l'an 2000 et dans toutes les régions du pays, un système léger de collecte et d'analyse des données sur la pauvreté ;*

**2. Mesurer les impacts de différentes interventions de lutte contre la pauvreté pour identifier les plus performantes ;**

*2-1. Mettre en place, dès 2000, un système opérationnel de suivi d'impacts des interventions de lutte contre la pauvreté ;*

*8-2.2. Publier annuellement, à partir de 2000, un rapport sur les impacts de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;*

*8-2.3. Publier annuellement un rapport sur les interventions les plus performantes ;*

**3. S'assurer que toutes les initiatives en cours ou prévues vont dans le même sens et ne se dupliquent pas ou ne se nuisent pas ;**

*3-1. Instituer et promouvoir un véritable cadre de concertation et d'échanges d'information entre les intervenants dans la lutte contre la pauvreté*

**4. Veiller à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre et à la coordination de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**

*4-1. Promouvoir un cadre de concertation entre les acteurs et de mobilisation de financements des actions de lutte contre la pauvreté ;*

*8-4-2. Mettre en place un répertoire national de projets de lutte contre la pauvreté ;*

**5. Faciliter la compréhension de l'opinion publique et des intervenants par des actions de plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté**

*5-1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication et d'information sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ,*

*8-5-2. Assurer une diffusion régulière des informations sur le Développement humain durable et la lutte contre la pauvreté ;*

**6. Donner des orientations aux intervenants pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté ;**

*6-1. Créer une synergie et une complémentarité dans les interventions des ONG sur le terrain en matière de lutte contre la pauvreté ,*

**7. Responsabiliser les collectivités territoriales dans l'organisation de la fourniture des services publics de proximité et la coordination des intervenants locaux en matière de lutte contre la pauvreté.**

*7-1. Renforcer les capacités des Collectivités Décentralisées (701 Communes, 49 Cercles, 9 régions) dans la fourniture des services publics de proximité.*

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES

- Action Prioritaire 8-1 :** Renforcer les capacités des structures nationales, régionales et locales y compris l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté.

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Objectifs spécifiques mesurables cumulés		
		2000	2001	2002
<b><u>MDSSPA /MEF/ MPFEF</u></b>				
1. Former l'ensemble des agents responsables des structures chargées de la gestion de l'information (DNSI CPS, ODHD/LCP, DRPS) aux méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données sur les conditions de vie des ménages, et aux méthodes de suivi et évaluation d'interventions de lutte contre la pauvreté;	50%	80%	100%	100%
2. Former au moins 40 agents (es) du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et éventuellement d'autres départements, aux méthodes de collecte des données pour la mise en place d'une banque d'information sexo - spécifiques sur la situation des enfants et des femmes en 2002	10	20	30	40

Cette action vise le renforcement des capacités des structures chargées de la collecte et du traitement des informations sur la pauvreté, notamment la DNSI, l'ODHD, les CPS et les agents du MPEF. Le coût de réalisation des deux objectifs spécifiques retenus a été évalué à 1,2 milliards de Fcfa.

### Coût de réalisation des OSM de l'action

Eléments de coûts	Montants				
	1999	2000	2001	2002	Total
Osm1	225	290	350	335	1 200
Osm2	6	16	11	8	41
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>306</b>	<b>361</b>	<b>343</b>	<b>1 241</b>

- Action Prioritaire 8-2** : Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les capacités des structures nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

Cette action relève du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées qui a retenu les trois objectifs suivants :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<u>MDSSPA</u>				
1. Organiser au moins trois (3) réunions par an des structures institutionnelles du DHD y compris celles avec les Points focaux ;	3	7	10	13
2. Mettre en place une (1) structure de coordination par région des actions de lutte contre la pauvreté;	-	0	9	9
3. Tenir au moins une (1) réunion annuelle de concertation des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté dans chaque région ;	1	2	3	4

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à un peu plus de 100 millions Fcfa.

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

<u>Eléments de coûts</u>	<u>Montants</u>				
	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
OSM 1	1	1	1	1	4
OSM 2	-	-	-	-	-
OSM 3	15	30	30	30	105
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>109</b>

- Action Prioritaire 8-3 : Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté.**

Cette action relève du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées qui, à travers l'Observatoire du DHD, aura à diffuser auprès du grand public des informations sur la pauvreté. Trois objectifs spécifiques sont fixés comme indiqué au tableau qui suit :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b><u>MDSSPA/MEF</u></b>				
1. Produire au moins deux (2) études par an sur des thèmes relatifs à la pauvreté ;	0	1	3	5
2. Assurer la diffusion d'informations sur la pauvreté au moins une fois par trimestre dans la presse locale	6	10	14	18
3. Organiser au moins 2 rencontres-débats par an avec les médias avec la participation des responsables de l'ODHD/LP;	3	5	7	9

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à moins de cinq cent millions Fcfa.

#### Coût de réalisation des OSM de l'action

Eléments de coûts	Montants (millions Fcfa)				
	1999	2000	2001	2002	Total
Osm 1	60	60	75	75	270
Osm 2	10	10	15	15	50
Osm 3	30	35	35	50	150
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>140</b>	<b>470</b>

- Action Prioritaire 8-4 : Coordonner les interventions des ONG et des Associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours.**

Cette action relève du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales qui, à travers la CADB, aura à coordonner les interventions des ONG en matière de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs spécifiques sont retenus :

Objectifs spécifiques mesurables	Situation en 1999	Niveau cumulé des objectifs spécifiques mesurables		
		2000	2001	2002
<b>MATCL</b>				
1. Créer et/ou redynamiser des cadres de concertation, de coordination et d'évaluation des actions des ONGs et des Associations :				
Redynamisation de:				
- Comités régionaux de développement	9	9	9	9
- Comité locaux de développement de Cercle	49	49	49	49
- Comités locaux de développement des Communes ;	287	287	701	701
- Commission Nationale d'évaluation Gouvernement-ONGs ;	1	1	1	1
- Commission Régionale d'évaluation Gouvernement-ONGs ;	9	9	9	9
- Concertation annuelle Gouvernement-ONGs ;	1	1	1	1
- Comité paritaire de concertation Gouvernement-ONGs ;	0	1	1	1
- Coordinations régionales de ONGs ;	7	7	9	9
- Coordination Locales de ONGs ;	1	1	49	49
2. Crée, renforcer et mettre à jour périodiquement des bases de données sur la pauvreté et les programmes et projets de lutte contre la pauvreté ;				
- Niveau national ;	1	1	1	1
- Niveau régional ;	0	0	9	9
- Niveau local (Cercles) ;	0	0	49	49
- Niveau local et communes ;	-	-	701	701
3. Renforcement des capacités des organes de coordination, suivi - évaluation et les ONGs :				
- Comités de Développement (9+49=287)	345	345	759	759
- Commission d'évaluation ;	-	-	10	10
- CCA/ONG ;	-	-	1	1
- SECO/ONG ;	-	-	1	1
- Coordinations des ONGs	-	-	9	9
- Coordination locale des ONG	-	-	287	287

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à plus de 500 millions de Fcfa.

### Coût de réalisation des OSM de l'action

<u>Eléments de coûts</u>	<u>Montants (millions Fcfa)</u>				
	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
OSM 1	36	42	42	42	162
OSM 2	-	-	200	200	400
OSM 3	-	10	10	13	33
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>52</b>	<b>252</b>	<b>255</b>	<b>595</b>

- Action Prioritaire 8-5 : Renforcer la capacité des communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté.

L'identification et la mise en œuvre des actions de proximité en matière de lutte contre la pauvreté relève principalement des Communes. Trois objectifs sont fixés visant le renforcement des capacités de coordination des communes. Il s'agit de :

<u>Objectifs spécifiques mesurables</u>	<u>Situation en 1999</u>	<u>Objectifs spécifiques mesurables cumulés</u>		
		<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>
<u>MATCHI</u>				
1. Créer au niveau de chaque commune un organe technique communal de programmation et de coordination (Comité Communal de Développement) et un cadre communal de concertation sur les actions de lutte contre la pauvreté	19	19	701	682
2. Équiper en moyens matériels, techniques, financiers et humains toutes les communes et les autres Collectivités Décentralisées	19	-	759	759
3. Former et informer tous les responsables et agents des communes et des collectivités (notamment ceux des Comités de Développement) en matière de lutte contre la pauvreté	-	50%	100 %	100%

Le coût de réalisation de ces objectifs a été évalué à plus de 3,5 milliards de Fcfa.

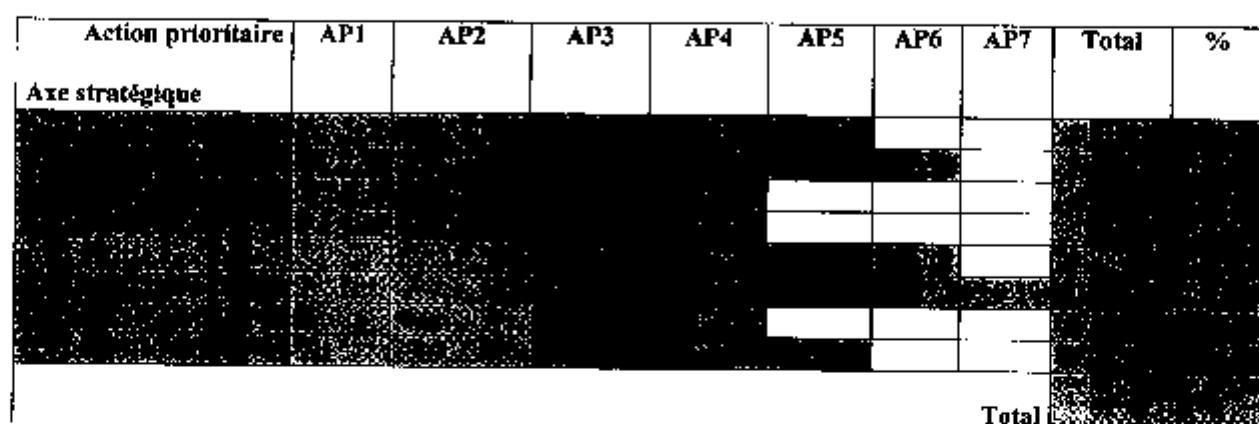
### Coût de réalisation des OSM de l'action

<u>Eléments de coûts</u>	<u>Montants (millions Fcfa)</u>				
	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
OSM 1	175	300	350	350	1 175
OSM 2	-	1 250	1 100	-	2 350
OSM 3	5	25	50	100	180
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>1 575</b>	<b>1 500</b>	<b>450</b>	<b>3 705</b>

### Récapitulatif des coûts de l'axe n°8

<u>Action prioritaire</u>	<i>Millions de Fcfa</i>				
	Année 1999	2000	2001	2002	Total
AP1	231	306	361	343	1 241
AP2	16	31	31	31	109
AP3	100	105	125	140	470
AP4	36	52	252	255	595
AP5	180	157	1 500	450	2 287
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>651</b>	<b>2 269</b>	<b>1 219</b>	<b>4 702</b>

## Tableau récapitulatif des coûts de réalisation des OSM des actions prioritaires de la SNIP



Au total 137 Objectifs spécifiques mesurables (OSM) ont été fixés dont la réalisation coûtera un peu moins de 395 milliards de Fcfa. On note que près de 49% des coûts de réalisation des objectifs spécifiques de la SNLP vont à l'axe 6 relatif à l'accès à la santé, à l'assainissement et à l'eau potable suivi de l'axe 2 relatif aux programmes de soutien aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (18%) et l'axe 4 relatif au développement des filières agro-alimentaires avec 16%. L'axe 5 relatif à l'accès à l'éducation et à la formation de base vient en quatrième position avec 10% des coûts. L'axe 1 relatif aux politiques macroéconomiques représente environ 3% des coûts. Les axes 3, 7 et 8 ont des parts identiques, soit 1%

#### **IV - ETAT DES LIEUX DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ QUI CONCOURVENT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES MESURABLES DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNLP**

Cet état des lieux des projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs spécifiques mesurables (OSM) des actions prioritaires de la SNLP a été établi à partir de quatre sources :

- i) les travaux de recensement des projets et programmes de lutte contre la pauvreté réalisés au niveau central par les « Points focaux » des différents Ministères et des Collectifs des ONG;
- ii) les informations recueillies dans les régions par les missions de terrain;
- iii) le Programme Tricennal d'Investissement (PTI) 2000-2002;
- iv) les fiches de collecte remplies par les Agences d'Aide et de Coopération représentées au Mali.

Les montants des financements des interventions ont été estimés à partir de ces différentes sources. Le rattachement d'une intervention à une ou plusieurs actions prioritaires de la SNLP a été fait en tenant compte des principaux objectifs et/ou composantes de cette intervention.

Au total, cent quatre vingt dix neuf (199) projets et programmes représentant un financement global estimé à six cent quatre vingt neuf milliards neuf cent quatre vingt six millions de Fcfa (689 986 000 000 Fcfa) ont été identifiés comme étant des interventions concourant à l'atteinte des objectifs de la SNLP. *Il est cependant important de souligner qu'une partie seulement de ce montant peut être considérée comme finançant des actions concrètes de lutte contre la pauvreté.* L'évaluation de la partie de ces financements affectée à la réalisation des objectifs de la SNLP, a été faite en se basant d'une part, sur les déclarations des Agences d'aide et de coopération et d'autre part sur les enseignements tirés de certains projets sectoriels. Cette part varie en fonction des interventions. Les résultats de cette évaluation par axe stratégique et par action prioritaire sont consignés dans les pages qui suivent. On note que près de 165 projets et programmes peuvent être classés comme des interventions concourant à l'atteinte des objectifs spécifiques fixés et que la part de leur financement consacrée à ces actions peut être estimée à quelques 270 milliards de Fcfa sur la période 2000-2002. Ces projets et programmes se présentent comme suit (par axe stratégique et par action prioritaire de la SNLP) :

**4 –1 : AXE STRATÉGIQUE 1 - Améliorer l'environnement économique, politique, juridique et social en faveur des pauvres.**

**Action prioritaire 1 :** Assainir les finances publiques et réallouer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres en particulier les femmes.

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant retenu millions de Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Programme d'Appui à la Gestion Economique PAGE	National	2029	BM, BAD	1998-2000	-Mobilisation des ressources internes ; -Revue des dépenses publiques ; - Promotion de la femme
2. Projet d'Appui à la Mobilisation des recettes Intérieures PAMORI	National	926	Canada	1998-2002	-Appui à la fiscalité intérieure
<b>Sous/Total</b>		<b>2955</b>			

Pour ces deux projets il a été estimé que 15,5% du financement total sont destinés à la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne particulièrement le projet PAGE, la somme de 500 millions de francs CFA est affectée au développement des micro-crédits et des activités génératrices de revenus dans les régions défavorisées au profit de femmes. Le montant total alloué à la lutte contre la pauvreté de ces deux projets s'élève ainsi à 2955 millions de francs CFA.

**Action prioritaire 2 :** Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé.

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant millions de Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP)	National	680	BM	1993-2001	-Promotion secteur privé
2. Projet de développement des Petites et Moyennes Entreprises	National	345	OIT, PNUD	1999-2002	Appui aux PMI-PME
<b>Sous/Total</b>		<b>1025</b>			

Pour ces deux projets relatifs au secteur privé, il a été appliqué un taux de 25% comme part du financement affectée à la réalisation des objectifs spécifiques fixés. Le montant total des interventions pour cette action prioritaire s'élève donc à 1025 millions de francs CFA contre 1348 comme coût de réalisation des objectifs spécifiques mesurables, soit 76%.

**Action prioritaire 3 : Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarité collective inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis.**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant millions de Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
Néant		-			
<b>Sous/Total</b>		-			

Ici aucun projet n'a été identifié pour l'action prioritaire 3 de l'axe 1.

**Action prioritaire 4 : Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit.**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant retenu millions de Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Projet d'appui aux initiatives de base – PAIB	Mopti, Tombouctou	8400	BM	1998-2002	Renforcement des capacités Développement communautaire
2. Fonds de Développement Social – FDS/ BAD	Kayes, Koulikoro, Séguo	5600	BAD	2001-2005	-Renforcement des Capacités, -Développement communautaire
3. Projet de développement des initiatives locales PRODILO	Koulikoro	800	Allemagne	1998-2002	- Appui au développement villageois de Ouéléssébougou
4. Projet d'Appui à la Lutte contre la pauvreté par le Volontariat	National	780	PNUD	1997-2002	Renforcement des capacités des communautés de base
<b>Sous/Total</b>		<b>15580</b>			

Le PAIB à un financement total de 12900 millions de francs CFA sur la période 1998-2002. Le projet couvre principalement les régions de Mopti et Tombouctou. Le montant destiné à la lutte contre la pauvreté est évalué à 8400 millions de francs CFA.

Pour ce qui est du projet Fonds de Développement Social – FDS/ BAD, les deux composantes du projet ( renforcement des capacités et micro-réalisations) pour un montant de 5600 millions de francs CFA contribuent à l'atteinte des objectifs de cette action prioritaire.

Concernant le PRODILO qui vise un appui au développement de Ouéléssébougou, un taux de 60% a été appliqué au montant total du projet soit environ 800 millions. On estime que l'essentiel du financement est vraiment destiné au développement et au renforcement des communautés de base de Ouéléssébougou.

Enfin le Projet d'Appui à la Lutte contre la pauvreté par le Volontariat oriente l'essentiel de ses efforts au renforcement des capacités des communautés de base. Ainsi il a été considéré que 60% du financement total soit environ 780 millions sont destinés à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi donc pour l'action prioritaire 4 de l'axe 1, on se retrouve avec un financement total de 15580 millions de francs CFA.

**Action prioritaire 5 : Offrir des opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits tout en respectant leurs obligations légales.**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant retenu millions de Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Programme Protection Unicef	National	1380	UNICEF	1998-2002	-Promotion sociale des couches vulnérables
2. Promotion statut de la femme et de l'équité de genre	National	130	FNUAP	1999-2002	Appui à la relecture des textes et lois discriminatoires
<b>Sous/Total</b>		<b>1510</b>			

Pour l'action prioritaire 5 de l'axe 1 il a été retenu les deux projets suivants: d'une part, le programme « Protection UNICEF » qui intervient dans la promotion sociale des couches vulnérables pour un montant global de 2757 millions de francs CFA dont la moitié peut être estimée allouée à la lutte contre la pauvreté soit 1380 millions de francs CFA. Et d'autre part, le projet « Promotion de la femme et de l'équité de genre » qui contribue à la relecture des textes et des lois discriminatoires vis à vis des femmes (financement total de 217 millions de francs CFA dont 60% de ce montant soit 130 millions peuvent être considérés comme allant directement à la lutte contre la pauvreté)

Le montant total alloué à la lutte contre la pauvreté dans l'action 5 de l'axe 1 se chiffre ainsi à 1510 millions de francs CFA.

#### Récapitulatif des interventions concourant à la réalisation des OSM de l'axe 1

<b>Actions prioritaires</b>	<b>AP1</b>	<b>AP2</b>	<b>AP3</b>	<b>AP4</b>	<b>AP5</b>	<b>Total</b>
<i>Montant des financements (millions de Fcfa)</i>	<b>2955</b>	<b>1025</b>	<b>0</b>	<b>15580</b>	<b>1510</b>	<b>21070</b>

**4 – 2 : AXE STRATÉGIQUE 2** : Promouvoir les activités génératrices de revenus et l'auto-emploi à l'intention des pauvres

**Action Prioritaire 2-1 :** Mettre en place des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre similaires à l'AGETIPE en priorisant les régions les plus défavorisées (2 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Financeem. Affectée à la réalisation des OSM en millions cfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Programme "Des Emplois pour l'Afrique" EPA-MALI (Phase I )	National	56	PNUD/BIT	1999-2001	AGR
2. Programme National d'Infrastructures Rurales PNIR	National	145	BM	2001-2002	Création d'emplois, Renforcement des capacités
3. Fonds d'infrastructures communales FIC/AGETIPE	Mopti, Tombouctou Gao, Kidal	437	Canada	1999-2002	Création d'emplois Construction d'infrastructures communales
4.Fonds canadien d'initiatives locales	National	-	Canada	1999-2002	AGR
5. Fonds d'entraide en pays Dogon II	Mopti	-	Allemagne	1999-2002	AGR
6. IPSR	Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	-	PAM	2000-2002	AGR, renforcement des capacités des populations
7. Vivres contre travail et contre formation	Mopti, Tombouctou Gao, Kidal	-	PAM	2000-2002	Création d'emplois
<b>Total</b>		<b>638</b>			

Sur les sept (7) interventions qui couvrent l'action prioritaire 2-1 trois (3) contribuent au financement des Objectifs Spécifiques Mesurables dont deux (2) d'envergure nationale de **201 millions** financés par la Banque Mondiale et le PNUD/BIT, et une (1) pour les régions du nord (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) pour **437 millions** sur financement du Canada.

Action Prioritaire 2-2 : Elaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise en marché et exportation)  
(3 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Part Financement des OSM en millions Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Plate-forme multi-fonctionnelle pour l'Emploi, l'Education et la santé des femmes et jeunes ruraux	Sikasso, Ségou et Mopti	550	Pnud, Usaïd, Fida, Onudi Norvège	1996-2001	AGR
<b>Total</b>		<b>550</b>			

La seule intervention qui concerne les régions de Sikasso, Ségou et Mopti est financée conjointement par le Pnud, l'USAID, le Fida et la Norvège à concurrence de **550 millions CFA**.

Action Prioritaire 2-3 : Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre saison en faveur des pauvres (4 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Part Financement des OSM en millions cfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Développement des activités féminines	National	59	Pays-Bas	1998-2000	AGR
2. Projet d'appui à la promotion de la femme et à l'allègement de la pauvreté	Kayes, Kidal, Mopti, Gao, Tombouctou	200	BAD	1999-2002	AGR
3. Projet Développement de l'Aviculture au Mali PDAM	Kayes, Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti	130	BID/BAD EA	1999-2002	Soutien au petit élevage de volailles
<b>Total</b>		<b>389</b>			

Pour l'action prioritaire 2-3, il y a trois projets dont un (1) national d'un montant de **59 millions**, un (1) pour les régions classées pauvres (Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) d'un montant de 200 millions Fcfa et le dernier pour Kayes, Bamako, Koulikoro, Ségou et Mopti d'un montant de 130 millions de Fcfa. Sur les trois projets deux contribuent au financement des OSM pour un montant de **59 millions** au niveau national et **330 millions** dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Bamako et les régions du Nord.

**Action Prioritaire 2.4 : Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre et accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PNIR (1 OSM)**

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Part Financière des OSM en millions cfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. Route Kati-Kita	Koulakoro Kayes	824	Allemagne	1999-2002	Création d'emplois Désenclavement
2. Réhabilitation des petits ouvrages de renforcement sur les pistes en 1 <sup>re</sup> région	Kayes	104	Allemagne	1999-2002	Création d'emplois Désenclavement
3. Réhabilitation route Niono-Dogofry	Ségou	154	Pays-Bas	1998-1999	Création d'emplois Désenclavement
17. Route Sikasso-Koloko frontière du Burkina	Sikasso	550	BID/BADE A	1999-2002	Création d'emplois Désenclavement
4. Pont de Nianandougou	Sikasso	14	BID/BADE A	2000-2001	Création d'emplois Désenclavement
5. Entretien périodique Didiéni-Goumbou-Nara	Koulakoro	300	FAD	1999-2003	Création d'emplois Désenclavement
6. Construction de la piste Banamba - Niono	Koulakoro Ségou	27	IDA	1999-2000	Création d'emplois Désenclavement
7. Entretien périodique piste Kita-Kourouninkoto-Diangoussé	Kayes	257	FAD	1998-2001	Création d'emplois Désenclavement
8. Construction piste Tion-frontière Burkina Faso	Ségou	81	FAD	1998-2000	Création d'emplois Désenclavement
9. Construction de la piste San - Saye	Ségou	100	IDA	1999-1999	Création d'emplois Désenclavement
10. Construction de la piste Nara - Niono	Koulakoro Ségou	19	FAD	1999-2000	Création d'emplois Désenclavement
11. Entretien périodique de la piste Dioïla - Massigui	Koulakoro	95	IDA	1999-2001	Création d'emplois Désenclavement
12. Entretien périodique piste Konobougon-Baraouéli Tamani	Ségou	60	IDA	1999-1999	Création d'emplois Désenclavement
13. Construction de la piste Fallo - Bani - Zambougou	Ségou	65	IDA	1999-1999	Création d'emplois Désenclavement
<b>Total</b>		<b>2 850</b>			

Pour l'action prioritaire ci-après, en terme de nombre de projets, Ségou vient en tête avec 7 projets suivie de Koulakoro avec 5 projets Kayes avec 3 projets et Sikasso avec deux projets. La contribution de l'ensemble de ces projets au financement des OSM est estimée à 10% du montant soit **2,85 milliards CFA**.

Action Prioritaire 2-5 : Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes en milieu défavorisé(2 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Part Financem. des OSM en millions Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
I. Programme de consolidation de la formation professionnelle -- PCFP	Kayes, Sikasso, Ségou et le District de Bko	543	BM	1998-2002	Formation professionnelle
<b>Total</b>		<b>543</b>			

Une seule intervention couvre l'Action prioritaire 2.5 et concerne les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et le District de Bamako pour un montant de **543 millions de F.CFA**.

Action Prioritaire 2-6 : Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté (3 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Montants financement en millions d de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
<b>Total</b>		<b>néant</b>			

Aucune intervention n'est identifiée pour couvrir cette action prioritaire. Le financement des OSM retenus dans ce cadre est à rechercher.

Récapitulatif des financements affectés à la réalisation des OSM de l'Axe n° 2

<i>Millions de Fcfa</i>			
ACTIONS PRIORITAIRES	Montant	Coûts de réalisation des OSM	Montant financements Des interventions Affectés à la SNLP
AP1		617	638
AP2		680	550
AP3		17 696	389
AP4		52 293	2 850
AP5		450	543
AP6		45	0
<b>TOTAL</b>		<b>71 781</b>	<b>4 970</b>

**4 – 3 : AXE STRATÉGIQUE 3 – Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production**

Pour les interventions dans le domaine de la micro-finance, les périodes couvertes sont à priori permanentes et vont au delà de 2002 année terminale de la stratégie. Pour les besoins de l'exercice d'opérationnalisation les dates de fin sont calées sur 2002 en vue d'une évaluation des actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés de l'axe stratégique concerné. Nous avons utilisé les proportions des différents volets donnés dans le document de la SNLP soit : Ressources humaines= 14% ; Implantation (études/enquêtes, investissement/équipement)=32% ;Formation/sensibilisation=47%; Fonctionnement=7%.

**Action Prioritaire 1 : Favoriser l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée à l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones pauvres (2 OSM)**

L'action prioritaire est concernée par 32% du financement total des interventions identifiées dans le cadre de la microfinance.

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Montants financement des OSM <i>en millions Fcfa</i>	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. GGLS	Sikasso	2	US-AID	1995-2002	Système de crédit destiné aux groupes De femmes
2. Near Est Foundation (NEF)	Mopti	17	BNDA Fonds propres	1993-2002	Système de crédit destiné aux groupes De femmes
3. FAAF – Lafidu	Toutes	154	Gouvernement	1995-2002	Système de crédit destiné aux groupes de femmes
4. PIEC	District de Bamako	37	US-AID	1996-2002	Système de crédit destiné aux groupes de femmes
5. CANET	District de Bku, Kayes, Sikasso Koulikoro et Ségou	24	US-AID	1992-2002	Système de Crédit destiné aux groupes de femmes
6. Institutions financières décentralisées	Ségou, Mopti et Gao	193	Allemagne	1999-2002	Microfinance
7. BNDA VII	Zones BNDA	482	Allemagne	1999-2002	Fonds de garantie
8. Promotion d'approches décentralisées dans le secteur de la microfinance	Tombouctou	257	Allemagne	1999-2002	Microfinance

9. CVECA Pays Malinké	Kayes	118	KFW, BNDA, Dépôts des Sociétaires	1991-2002	Réseau de caisse d'épargne et de crédit
10. CVECA Niono	Ségou	96	AFD Dépôts des Sociétaires	1994-2002	Réseau de caisse d'épargne et de crédit
11. CVECA Pays Dogon	Mopti	42	BNDA et KFW	1986-2002	Réseau de caisse d'épargne et de crédit
12. KAFOJIGINEW	Koulakoro et Sikasso	86	CECCM, Dépôts des Sociétaires	1988-2002	Réseau de caisse d'épargne et de crédit
13. Union des caisses d'épargne et de crédit JEMENI	Dist. Bllo, DIB	12	AFD et dépôts Des sociétaires	1995-2002	Réseau de Caisse d'épargne et de crédit
14. Kondo Jiguma	Kayes, Ségou, Mopti, Bamako et Koulikoro	0,2	Coopération Suisse, Dépôts	1991-2002	Réseau de Caisse d'épargne Et de crédit
15. NYESIGISO	Bamako, Ségou Koulikoro et Tombouctou	444	ACDI, Epargne Des sociétaires	1993-2002	Réseau de Caisse d'épargne Et de crédit
16. JIGIYASO	District de Bamako	10	US-AID et Dépôts des Sociétaires	1995-2002	Réseau de Caisse d'épargne Et de crédit
17. Caisses Rurales Mutualistes du Delta (CRMD)	Sikasso	211	Pays-Bas et Dépôts des Sociétaires	1996-2002	Réseau de caisse D'épargne et crédit
18. FASOJIGI	Sikasso	5	USAID, Dépôts des Sociétaires	1996-2002	Réseau de caisse D'épargne et crédit
<i>Total</i>		1 763			

Sur les 18 interventions couvrant l'Action prioritaire 3.1, sept (7) concernent Ségou; Sikasso et le District de Bamako, cinq (5) concernent Mopti; quatre (4) concernent Kayes et Koulikoro, trois (3) évoluent à Tombouctou; Gao deux (2) SFID et Kidal une (1) Caisse.

Les principaux partenaires financiers sont : l'Allemagne, l'ADI, la Suisse, la CECCM, l'USAID et la BNDA

**Action Prioritaire 3-2 : Assurer la formation des responsables des Systèmes Financiers Décentralisés et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers (4 OSM)**

Nom des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Montants Financement Interventions millions efa <sup>2</sup>	Montants Financement des OSM en millions Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs d'activités
1. GGLS	Sikasso	7		US-AID	1995-2002	Système de crédit destiné à groupes De femmes
2. Near Est Foundation (NEF)	Mopti	52		BNSA Fonds propres	1993-2002	Système de crédit destiné à groupes De femmes
3. PAAF – Lafidu	Toutes	464		Gouvernement	1995-2002	Système de Crédit destiné à groupes De femmes
4. PIEC	District de Bamako	111		US-AID	1996-2002	Système de Crédit destiné à groupes De femmes
5. CANET	Bamako, Kayes Sikasso, Ségou et Koulikoro	73		US-AID	1992-2002	Système de Crédit destiné à groupes De femmes
6. Institutions financières décentralisées	Ségou, Mopti et Gao	583		Allemagne	1999-2002	Microfinance
7. BNDA VII	Zones BNDA	1 456		Allemagne	1999-2002	Fonds de garantie
8. Promotion d'approches décentralisées dans le secteur de la microfinance	Tombouctou	777		Allemagne	1999-2002	Microfinance
9. CVRCA Pays Malinké	Kayes	356		KFW, BNDA, Dépôts des Sociétaires	1991-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
10. CVECA Niono	Ségou	290		AFD Dépôts des Sociétaires	1994-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
11. CVECA Pays Dogon	Mopti	126		BNDA et KFW	1986-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
12. KAFOJIGINEW	Koulikoro et Sikasso	261		CECCM, Dépôts des Sociétaires	1988-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit

<sup>2</sup> Le financement retenu pour les SFD correspond au montant du capital social.

13. Union des caisses d'épargne et de crédit JEMENI	Dist. Bko, DID	37		AFD et dépôts Des sociétaires	1995-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
14. Kondo Jiguma	Kayes, Ségou, Mopti, Bamako et Koulikoro	0,6		Coopération Suisse, Dépôts	1991-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
15. NYESIGISO	Bamako, Ségou Koulikoro et Tombouctou	1 340		ACDI, épargne Des sociétaires	1993-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
16. JIGIYASO	District de Bamako	31		US-AID et dépôts des sociétaires	1995-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
17. Caisses Rurales Mutualistes du Delta (CRMD)	Sikasso	638		Pays-Bas et dépôts des sociétaires	1996-2002	Réseau de Caisse d'épargne de crédit
18. FASOJIGI	Sikasso	17		USAID, Dépôts sociétaires	1996-2002	Réseau de caisse d'épargne et crédit
Total		6 620				

Cette action prioritaire est également couverte par les même interventions que dans le cas de l'action 3.1 mais avec des financements équivalents à 47% du coût total des interventions identifiées..

Action Prioritaire 3-3 : Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre (3 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Montants Financement des OSM en millions Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs D'activités
néant	-	-			

Aucune intervention n'est en cours ni en préparation pour cette action prioritaire d'où la nécessité de prévoir des actions complémentaires.

Action Prioritaire 4 : Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées (5 OSM)

Noms des Interventions identifiées	Régions Couvertes	Montants Financement des OSM en millions Fcfa	Bailleurs de Fonds	Période Couverte	Secteurs D'activités
2. Promotion de la sélection et de la vulgarisation du zébu Azawak dans le cercle de Ménaka	Gao	1 080	Belgique	1999-2001	Accès aux nouvelles technologies agricoles
<b>Total</b>		<b>1 080</b>			

Pour l'action 3.4 il y a une seule intervention à Gao pour un montant de *1,1 milliards* prenant en charge la réalisation des OSM sur un financement Belge.

Récapitulatif du montants des financements affectés à la réalisation des OSM de l'Axe n° 3

Numéro de l'action prioritaire	Montant prévu dans la SNLP	Montant des coûts des OSM identifiés	Montant des interventions affecté aux OSM
AP1	4 949	2 414	1 763
AP2	1 715	383	2 589
AP3	1 015	PM	0
AP4	1 446	1 465	1 080
<b>Total</b>	<b>9 125</b>	<b>4 262</b>	<b>5 432</b>

Le tableau ci-dessus donne la récapitulatif des coûts du chiffrage des OSM et le montants des interventions identifiés par action prioritaire. L'AP3 n'est pas chiffrée car les activités pour la réaliser sont d'ordre administratif ou prises en compte dans d'autres activités.

**4 – 4 : AXE STRATÉGIQUE 4 : Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres**

**Méthodologie d'estimation :**

Des structures de coûts établies par la SNLP par action prioritaire au niveau de l'axe 4, il ressort que les postes « études » et « fonctionnement » mobilisent respectivement 5%, 17%,30%,et6% des coûts des actions prioritaires 1 à 4. Ainsi les parts de financements directement consacrées à la lutte contre la pauvreté se chiffrent par action prioritaire de l'axe à :

- 95% pour l'AP.1
- 63% pour l'AP.2
- 70% pour l'AP.3
- 94% pour l'AP.4.

**Action prioritaire 4-1:** Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise en marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres. (3 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants u financement en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Projet de développement de la zone Lacustre phase II	Tombouctou	9854	FIDA, BOAD	1998-2002	Aménagements agricoles, développement de l'agriculture
2. Aménagement des périmètres irrigués villageois de Gao	Gao	4286	BADEA BID	1994-2000	Aménagement agricole
3. Projet de développement intégré à l'aval de Manantali	Kayes	14623	OPET, F.Koweit F.Saoud. BID	1999-2003	Agricole
4. Développement des régions du Nord	Tombouctou Gao, Kidal	2864	Allemagne	1999-2002	Aménagements hydro-agricoles
5. Elevage Mali Nord-Est Gao	Gao	2879	BAD, FED	1999-2002	Elevage
6. Programme spécial de sécurité alimentaire en Afrique	Kayes, Koulikoro, Mopti	2292	Pays-Bas FAO	1999-2002	Sécurité alimentaire
7. Projet d'appui à la commercialisation des céréales - PACCEM	Ségou, Tombouctou	1398	Canada	1999-2002	Commercialisation des produits agricoles
8. Aménagement de 700 ha dans le périmètre rizicole de Bewani	Ségou	534	Pays-Bas	1999	Aménagements agricoles
9. Développement Rural Intégré MOPTI TOMBOUCTOU	Mopti, Tombouctou	2621	BID/BADEA	1999-2002	Développem. Agricole
<b>Total projets et programmes API</b>		<b>411153</b>			

Action prioritaire 4.2 : Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières. (2OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants du financement en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Appui à la chambre d'agriculture de Koulikoro	Koulikoro	239	Belgique	2001-2002	Renforcement des organisations paysannes
2. Fonds de développement en zone sahélienne -FODESA	Ségou	2164	FIDA	2000-2002	Développem. Agricole
3. Mobilisation des populations et décentralisation (MOPOD)	Koulikoro	382	Canada	1999-2002	AGR Soutien aux organisations paysannes
<b>Total projets et programmes AP.2</b>		<b>2786</b>			

Action prioritaire 3 : Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres(1OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants du financement en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Projet d'appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles - PAVCOOPA	Koulikoro, Sikasso, Ségou	2520	BM	1998-2002	Transformation, commercialisation des produits agro-alimentaires
<b>Total projets et programmes AP. 3</b>			<b>2520</b>		

Action Prioritaire 4 : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres (6OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants financeme en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Projet de gestion des ressources naturelles - PGRN	Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou	8241	Allemagne	1999-2002	Gestion des ressources naturelles
2. Aménagement des ressources forestières dans le cercle de Kita	Kayes	1094	PNUD Norvège	98-2003	Foresterie

3. Misc en valeur durable des forêts de la faya du sounsa et des monts mandingues	Koulikoro	1059	AFD	199-2003	Foresterie
4. Programme de lutte contre l'ensablement	Tombouctou, Gao	2458	FED	99-2002	Reforestation
5. Stratégie de l'énergie domestique	National	4700	BM, AFD Pays Bas	96-2000	Energies renouvelables Foresterie
<b>Total projets et programmes AP.44</b>		<b>10109</b>			

**Récapitulatif des financements des interventions de l'axe 4**

*Millions de Fcfa*

Actions prioritaires de l'axe	Financements en cours des OSM de l'axe 4
AP.1	41 153
AP.2	2 786
AP.3	2 520
AP.4	10 109
<b>TOTAL Axe IV</b>	<b>56 568</b>

**4- 5 : AXE STRATEGIQUE 5 : Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation.**

**Action prioritaire 5-1 : Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 km maximum entre les villages des zones pauvres. (2OSM).**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en millions de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
1 <sup>o</sup> ) Projet Education BAD III	National	2159	FAD BAFA	98-2002	Construction Formation Sensibilisation
2 <sup>o</sup> ) Construction réhabilitation, équipement de certaines écoles, salles de classes pour kayes et Médine et le centre des sourds – muets de Bamako.	Kayes Bamako	84	Belgique	98-99	Infrastructures scolaires
3 <sup>o</sup> ) Construction et équipement d'écoles fondamentales du 1 <sup>er</sup> cycle.	Koulikoro Mopti	2422	Japon	98-2001	Infrastructures scolaires
4 <sup>o</sup> ) Projet de construction d'équipement de 45 écoles primaires.	Kayes, Mopti Tombouctou Gao, Kidal	121	BID	98-99	Infrastructures scolaires
5 <sup>o</sup> ) Construction et équipement d'écoles primaires	Koulikoro Tombouctou Kidal	123	BM Maroc	98-99	Infrastructures scolaires
6 <sup>o</sup> ) Promotion d'écoles primaires dans la Région de Mopti.	Mopti	299	KFW	98-99	Infrastructures scolaires
7 <sup>o</sup> ) Education primaire en pays Dogon	Mopti	183	Allemagne	99-2002	Education de base
8 <sup>o</sup> ) Construction de salles de classes dans le cadre du fonds commun de développement.	Tombouctou-Gao-Kidal	432	Canada	2000-2002	Education de base
9 <sup>o</sup> ) Appui à l'éducation de base	Tombouctou-Gao-Kidal	2284	OPEP	98-99	Education de base
10 <sup>o</sup> ) Construction de CAP, D'IFM, formation de l'unité de développement de curricula.	Kayes-Koulikoro	367	Pays-Bas	98-2002	« Idem »
11 <sup>o</sup> ) Education pour tous	Kayes – Mopti	782	UNICEF	98-2002	Appui au développement décentralisé
<b>Sous-Total</b>		<b>9256</b>			

**Action prioritaire 5-2 : Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones pauvres. (6 OSM).**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en million de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
1°) Projet Education BAD III	National	1324	FAD BAFA	98-2002	Construction Formation Sensibilisation
2°) Construction réhabilitation, équipement de certaines écoles, salles de classes pour kayes et Médine et le centre des sourds – muets de Bamako.	Kayes Bamako	50	Belgique	98-99	Infrastructures scolaires
3°) Construction et équipement d'écoles fondamentales du 1 <sup>er</sup> Cycle.	Koulikoro Mopti	1462	Japon	98-2001	Infrastructures scolaires
4°) Projet de construction d'équipement de 45 écoles primaires.	Kayes Mopti Tombouctou Gao Kidal	74	BID	98-99	Infrastructures scolaires
5°) Promotion d'écoles primaires dans la Région de Mopti.	Mopti	311	KFW	98-99	Infrastructures scolaires
6°) Education primaire en pays Dogon	Mopti	174	Allemagne	99-2002	Education de base
7°) Construction de salles de classes dans le cadre du fonds commun de développement.	Tombouctou-Gao-Kidal	264	Canada	2000-2002	Education de base
8°) Appui à l'éducation de base	Tombouctou-Gao-Kidal	1400	OPEP	98-99	Education de base.
9°) Construction de CAP,D'IFM,formation de l'unité de développement de curricula.	Kayes-Koulakoro	226	Pays-Bas	98-2002	Infrastructures Scolaires.
10°) Education pour tous	Kayes -Mopti	480	UNICEF	98-2002	Appui au développement décentralisé
<b>Sous-Total</b>		<b>5765</b>			

**Action prioritaire 5-3 : Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement. (4 OSM).**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en million de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
1°) Projet Education BAD III	National	220	FAD BAFA	98-2002	Construction Formation Sensibilisation
2°) Construction réhabilitation, équipement de certaines écoles, salles de classes pour kayes et Médine et le centre des sourds – muets de Bamako.	Kayes Bamako	10	Belgique	98-99	Infrastructures scolaires
3°) Construction et équipement d'écoles fondamentales du 1 <sup>er</sup> Cycle.	Koulikoro Mopti	292	Japon	98-2001	Infrastructures scolaires
4°) Projet de construction d'équipement de 45 écoles primaires.	Kayes,Mopti Tombouctou Gao,Kidal	14	BID	98-99	Infrastructures scolaires
5°)PCFP	Kayes,Sikasso Séguo,Bamako	5296	IDA,FAC BM,ETAT	98-2001	Formation Professionnelle
6°)PAAA	National	1740	BM PAYS - BAS	98-2002	Formation
7°)SWISSCONTACT	Bamako,Sikasso Séguo,Mopti	240	SWISS- CONTACT	98-2001	Formation Professionnelle
8°)Appui aux Programmes d'investissement en moyen terme du secteur éducation au Mali	National	3024	Canada	99-2002	Formation Professionnelle
9°)DAP appui à l'éducation de base des filles et des femmes.	Tombouctou Gao Kidal	3300	FNUD UNESCO	98-2002	Appui au développement décentralisé
10°)Je veux être comme les filles qui vont à l'école	Kayes	342	Norvège	98-99	Éducation de Base
11°)EVE/EmP	National	218	FNUAP	99-2000	Formation
12°) PCFP	National	1214	IDA,FAC BM,MALI	98-2001	Formation
13°) Programme/Jeunesse	National	1540	US - AID	99-2002	Formation
<b>Sous-Total</b>		<b>17450</b>			

Action prioritaire 5-4 : Développer les cantines scolaires dans les zones pauvres.  
(2 OSM).

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en million de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
1°) Projet Education BAD III	National	1012	FAD BAFA	98-2002	Construction Formation Sensibilisation
2°) Projet de construction d'équipement de 45 écoles primaires.	Kayes, Mopti Tombouctou Gao, Kidal	66	BID	98-99	Infrastructures scolaires
3°)Appui aux cantines scolaires	Mopti Tombouctou Gao, Kidal	3104	PAM BAD	99-2002	Appui
<b>Sous Total</b>		<b>4182</b>			

Action prioritaire 5-5 : Soutenir la participation des pauvres dans la gestion de l'éducation de base. (3 OSM).

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en million de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
1°) Projet Education BAD III	National	176	FAD BAFA	98-2002	Construction Formation Sensibilisation
<b>Sous Total</b>		<b>176</b>			

Action prioritaire 5-6 : Assister les écoles coraniques et les mouderas dans la formation des élèves. (3 OSM).

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montant en million de fcfa	Bailleurs de fonds	Périodes couvertes	Secteurs d'activités
Néant					
<b>Sous Total</b>		<b>Néant</b>			

<b>Total général axe 5</b>	<b>36 829</b>		
----------------------------	---------------	--	--

**Commentaires sur la méthodologie d'estimation du pourcentage de contribution des projets et programmes d'éducation à la lutte contre la pauvreté**

Dix huit (18) projets et programmes ont été identifiés au niveau de l'axe stratégique n°5 dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNLP. Chaque projet ou programme est constitué de plusieurs catégories de dépenses : construction de salles de classes, formation, fonctionnement, assistance technique, etc... Les deux premières catégories de dépenses (construction de Salles de Classes et formation) ont été considérées comme concourant directement à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi sur la base des analyses faites par à partir du projet BAD III qui est à son début d'exécution, un pourcentage de contribution de ces deux volets a été calculé. La catégorie de dépenses en construction

représente 27% et la formation représente 11%. Ces deux pourcentages ont été directement appliqués aux projets pour lesquels la documentation n'a pu être disponible. Il s'agit des projets et programmes financés par :

- IDA - FAC - BM
- SWISSCONTACT
- Canada
- US-AID.

Quant aux projets gérés par le Bureau Projet Education (BPE) du PRODEC, une note technique existante a permis de dégager le pourcentage de contribution de certains projets et programmes à la lutte contre la pauvreté. Ce sont des projets et programmes financés par :

- La Belgique
- Le Japon
- La BID
- Le Maroc
- KFW
- OPEP
- et les PAYS-BAS

Enfin pour les projets et programmes financés par :

- BAD III
- UNICEF
- PAAA
- DAP
- PAM

la documentation de base a permis de dégager leur contribution à la Lutte contre la pauvreté.

Les coûts moyens ci-après appliqués par le BPE, ont été retenus :

- Salle de classe	6 000 000 FCFA
- IBD	1 600 000 FCFA
- IBL	900 000 FCFA
- ICAP	100 000 000 FCFA
- IIFM	100 000 000 FCFA
- ICFP	250 000 000 FCFA
- ICAF	22 200 000 FCFA
- ICED	2 500 000 FCFA (ACODEP)

**4 – 6 : AXE STRATEGIQUE 6 :** Promouvoir l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.

Après validation de l'état des lieux auprès des Agences de coopération, l'équipe des « Points focaux » du Département de la Santé a procédé à un réexamen minutieux des projets et programmes identifiés en vue d'établir une estimation réaliste des financements affectés à la réalisation des objectifs spécifiques mesurables fixés par action prioritaire. Les résultats de ces estimations ( variant entre 30 à 50% du financement des projets et programmes) se présentent comme suit :

**Action prioritaire 6-1 :** Appuyer l'application de la politique pharmaceutique des médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées (3 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA*	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Développement et direction des politiques et programmes nationaux de santé	National	1 350	OMS	2000-2001	- Appui technique
2. organisation et gestion des systèmes de santé fondés sur les Soins de Santé Primaires	National	567	OMS	2000-2001	- appui aux systèmes nationaux
<b>S/Total</b>		<b>1917</b>			

- il s'agit des montants rentrant effectivement dans la lutte contre la pauvreté.

En matière d'appui à la politique pharmaceutique des médicaments essentiels, le seul partenaire qui intervient présentement dans ce secteur est l'OMS et l'enveloppe prévue ne permet pas de fournir tous les besoins. Beaucoup de partenaires se proposent d'assurer certes les dotations initiales des CSCOM en médicaments, encore faudrait-il que ces structures soient créées et rendues fonctionnelles en permanence. Dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FFD, ce secteur pourrait bénéficier de l'appui de l'Union Européenne notamment dans les régions défavorisées du Nord.

**Action prioritaire 6-2 :** Construire des CSCOM dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipe mobile) là où les CSCOM ne sont pas viables (4 OSM)

Compte tenu du volume des financements en place ( plus de 16 milliards de Fcfa), on pourrait penser que les besoins sont couverts à ce niveau. Mais dans les enveloppes de construction de CSCOM, un certain nombre d'éléments de coûts sont mal connus et donc difficiles à cerner et à soustraire des montants annoncés par les Bailleurs de fonds. Il s'agit notamment des salaires et autres avantages de l'assistance technique, des rémunérations des intermédiaires- ONG et des entreprises privées, etc.... Par conséquent, on ne saurait considérer la totalité des financements ci-contre comme consacrée à la construction et à l'équipement des CSCOM en général et encore moins dans les régions défavorisées.

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Appui au Prodes	PPM Koulikoro Gao	600 250 250  1 100	Pays-Bas	2000-2001	- appui PPM - Appui Koulikoro -Appui Gao
2. Appui au Prodes	National	4 370	BM	1999-2002	- CSCOM, - Vaccination , - Renforcement des capacités
3. Renforcement des soins de santé primaires et de première référence dans le cercle de Kita	Kayes	1 696	Belgique	1999-2002	- création et réhabilitation de CSCOM
4. Renforcement des soins de santé primaires et de première référence dans le cercle de Yanfolila	Sikasso	790	Belgique	1999-2002	- création et réhabilitation de CSCOM
5. Construction de CSCOM	Gao, Tombouct Kidal	600	Canada	1999-2001	- Construction de CSCOM
6. Développement des ressources humaines	National	625	OMS	1999-2001	- renforcement de capacités
7. Médicaments essentiels	National	150	OMS	2000-2001	- médicaments essentiels
8. Programme Survie	Toutes régions sauf celles du Nord	6 143	Unicef	1998-2002	- santé de base
9. Programme Santé Mali-Sud - PSM	Sikasso	564	Suisse	1998-2001	Construction CSCOM, assainissement, lutte contre maladies, , renforcement capacités
S/Total		16 941			

Action prioritaire 6-3 : Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants ( 4 OSM)

Là aussi, les besoins sont loin d'être couverts bien que plusieurs partenaires interviennent dans ce domaine. Cette insuffisance est liée à la multiplication des besoins et à l'inaccessibilité des populations aux structures de soins. Seulement 60% environ des populations sont situés entre 0 à 15 km d'une structure qui fournit le Paquet Minimum d'Activités (PMA) dont 80% sont destinées aux femmes et enfants. Il faut noter par ailleurs la faible représentativité des femmes au sein des organes de gestion des CSCOM.

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Soins de santé primaires dans la région de Mopti	Mopti	2 628	Allemagne	1999-2002	- Santé de base
2. Programme Jeunesse	National	35 000	US-AID	1999-2002	- Santé de la reproduction
3. Santé reproductive de la famille , de la communauté et de la population	National	107	OMS	2000-2001	- IEC, populations défavorisées
4. Salubrité de l'environnement	National	182	OMS	2000-2001	- assainissement
5. Santé-Nutrition	Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal	362	PAM	2000-2002	- Amélioration accès aux soins de santé primaires
<b>S/total</b>		<b>32 280</b>			

**Action prioritaire 6-4 : Lutter contre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par une intégration des programmes existants (6 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Appui au programme national de lutte contre la paludisme	National	500	Belgique	2001-2002	- Santé de base
2. Programme de lutte contre le SIDA en Afrique de l'ouest – Phase II	District Sikasso	464	Canada	1999-2000	- IEC
3. Lutte contre la maladie	National	663	OMS	2000-2001	- lutte contre la maladie
<b>S/total</b>		<b>1 629</b>			

Les interventions en cours ne sauraient couvrir les besoins par suite d'une part, de l'adoption de nouvelles stratégies de lutte contre les grandes endémies au Mali et d'autre part, du retrait de certains partenaires financiers notamment en matière de dotation en réactifs et la non disponibilité de certains médicaments.

**Action prioritaire 6-5: Promouvoir la participation des pauvres et celles des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires (2 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Activités intérimaires en santé de la reproduction	National	986	Fnuap	1998-2002	- renforcement de capacités des structures sanitaires
2. Extension et amélioration de la qualité des services SR/PF dans les structures sanitaires	National	1 710	Fnuap	1998-2002	- Renforcement des capacités des structures sanitaires
3. Promotion des jeunes, sport santé	Bko, Sikasso, Kayes	490	Fnuap	1998-2002	- Renforcement des capacités des structures de jeunesse
4. Promotion DBC en milieu urbain et rural	National	560	Fnuap	1998-2002	- IEC, renforcement des capacités
5. Promotion de la politique nationale de population SR et des droits en santé	National	140	Fnuap	1998-2002	- IEC
6. Appui à la lutte contre les pratiques préjudiciables à la santé de la femme/enfant	Sikasso	355	Fnuap	1998-2002	- IEC, renforcement des capacités
<b>S/Total</b>		<b>4 241</b>			

Il s'agit essentiellement des programmes d'IEC financés par le FNUAP. Il est évident que la totalité de ces financements ne saurait être considérée comme imputable aux seules actions de sensibilisation et d'IEC en faveur de la participation des pauvres et des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires.

**Action prioritaire 6-6 : Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer leur collaboration avec la médecine moderne (3 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
nant					

Aucune intervention n'est réellement menée sur le terrain visant l'appui à l'organisation des tradithérapeutes et le renforcement de leur collaboration avec la médecine traditionnelle. Tout est à faire dans ce domaine avec l'appui des Collectivités décentralisées, des ONG et les Associations de base.

**Action prioritaire 6-7 : Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres (10 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Approvisionnement en eau et micro-électrification par des systèmes d'énergies renouvelables	District, Koulikoro	360	Belgique	1999-2002	- Hydraulique villageoise
2. Approvisionnement en eau Koulikoro II	Koulikoro	2 847	Allemagne	1999-2002	- Hydraulique villageoise
3. Hydraulique villageoise en 7 <sup>me</sup> région	Gao	1 500	Belgique	2001-2002	- Hydraulique villageoise et pastorale
4. Projet eau potable dans le cercle de Tenenkou	Mopti	2 188	BID BADEA	1999-2002	- Hydraulique villageoise
5. Approvisionnement en eau potable des centres ruraux dans le Nord du Mali	Gao, Kidal	6 800	Allemagne	1999-2002	- Hydraulique villageoise
6. Source Mali/UNICEF/ Eau-hygiène/ assainissement volet AISP	Koulikoro, Sikasso, Ségu, Mopti	1 155	UNICEF	1998-2001	-Adduction d'eau
7. Alimentation en eau potable dans le cercle de Ténenkou	Mopti	1 450	BADEA	1998-2001	- Adduction eau potable
8. Alimentation en eau des centres ruraux et semi – ruraux	Koulikoro	3 340	KFW	1997-1999	Adduction d'eau
9. Hydraulique villageoise dans le plateau Dogon	Mopti	4 338	BOAD	1996-2001	Hydraulique villageoise
10. Appui à la gestion des terroirs villageois du Seno Gondo	Mopti	2 047	FENU	1997-1999	Hydraulique villageoise
11. Alimentation en eau potable des centres semi-urbains et ruraux 1 <sup>re</sup> région	Kayes	4 500	GTZ	1996-2000	Hydraulique villageoise
12. Cent 100 points d'eau dans les régions de Kayes et Koulikoro	Kayes, Sikasso	1 900	BID	1998-2001	Hydraulique villageoise
13. Développement intégré dans les régions de Mopti et Tombouctou	Mopti, Tombouctou	3 588	BID	1998-2002	Hydraulique villageoise
14. PNIR - Alimentation en eau potable et Assainissement en milieu rural	National	10 000	Japonais, BM	1998-2002	Hydraulique villageoise et hygiène
<b>S/Total</b>		<b>41 085</b>			

Malgré tout, la couverture en eau potable reste faible et les ouvrages sont toujours mal entretenus.

**Tableau récapitulatif de l'état de lieux des projets et programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs spécifiques mesurables de l'axe 6**

Actions prioritaires	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AP6	AP7	Total
Montant des financements <i>(millions de FCFA)</i>	1 917	16 041	32 280	1 629	4 241	-	41 085	97 193

**4 – 7 : AXE STRATÉGIQUE 7 – Améliorer les conditions d'habitat des pauvres**

**Action prioritaire 7-1 : Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés( 3 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Appui à l'élaboration d'un programme de vulgarisation des méthodes et techniques améliorés à faible coût de construction	District de Bamako	40	Budget OMH	1999-2002	Habitat et Construction
2. Appui à la promotion des matériaux locaux de construction	District de Bamako	600	Budget OMH Budget CNREX	1999-1999	Habitat et Construction
S/Total		640			

Les interventions recensées sont essentiellement celles de l'Office Malien de l'habitat et du centre national de recherche sur les matériaux de construction- CNREX. Les montants représentent les parts sur la période 1999-2002 du budget annuel de ces structures pour faire face à ces activités.

**Action prioritaire 7-2 : Inciter le secteur privé à construire des logements à coûts accessibles aux pauvres (2 OSM)**

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
Néant		-			

Les interventions qui concourent à l'atteinte des deux objectifs fixés (allégement fiscale de 25% pour les entreprises du bâtiment et appui à l'accroissement à 80% des logements à coûts modérés) relèvent des missions habituelles d'un ministère en charge de l'habitat.

Action prioritaire 7-3 : Appuyer le développement des coopératives d'habitat pour les pauvres ( 2 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Appui à l'élaboration et à l'exécution d'un programme d'assistance à l'auto construction	District de Bamako	80	Budget OMH	1999-	Habitat et Construction
2. Projet d'appui à l'habitat urbain au Mali	Bamako	1 417	Canada	1999-2002	Habitat Soutien aux intervenants
S/Total		1 497			

L'Office malien de l'Habitat mène des activités d'appui à la promotion des coopératives d'habitat et par rapport aux deux OSM fixés (accroissement de la taille des coopératives d'habitat et extension du bénéfice des crédits à l'habitat à 60% des quartiers de Bamako), le financement prévu de l'OMH est d'environ 40 millions par an soit 80 millions sur la période 2000-2002. Par ailleurs la coopération Canadienne intervient au Mali dans la promotion des coopératives d'habitat pour un montant de 1417 millions de Fcfa.

Action prioritaire 7-4 : Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé. (2 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couverte s	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Programme d'appui à l'élaboration et au suivi d'exécution d'un programme d'assainissement du tissu ancien	District de Bamako	200	Budget OMH	1999-2001	Habitat et Construction
2. Projet de développement urbain et décentralisation PDUD (volet assainissement)	District de Bamako, Mopti	3 774	BM Allemagne	1999-2002	Urbanisme Assainissement Décentralisation
S/Total		3 974			

Les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain sont soutenus à travers les activités de certaines structures nationales (OMII, Direction Nationale de l'Assainissement), les Communes, les ONG. Les interventions identifiées et qui concourent à l'atteinte des OSM fixés (promotion de GIE de ramassage d'ordures, sensibilisation des femmes du District à l'assainissement, etc...) relèvent de l'OMH et du projet de développement urbain (PDUD).

Total général de l'axe 7

6 111

**4 - 8 : AXE STRATÉGIQUE 8 - Assurer une coordination efficace de la SNLP**

**Action prioritaire 8-1 :** Renforcer les capacités des structures nationales, régionales et locales y compris l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ( 2 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Programme cadre d'appui à la gestion et au développement - PRECAGED	National	185	PNUD	99-2005	Appui renforcement capacités en gestion développement
2. Enquête malienne d'évaluation de la Pauvreté - EMEP	National	100	BM	2000-2002	Enquête pauvreté
3. Programme Plaidoyer/Formation	National	228	Unicef	1998-2002	JEC-planification
<b>S/Total</b>		<b>513</b>			

Trois interventions concourent à l'atteinte des OSM fixés ( formation des agents de la DNSI, CPS, ODHD, DRPS , MPFEF en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données sur la pauvreté). Il s'agit du PRECAGED, de l'EMEP et du programme Plaidoyer de l'Unicef. Le montant total de ces interventions est estimé 5 milliards pour la période 1999-2002 dont 10% environ sont consacrés à la formation soit 500 millions.

**Action prioritaire 8-2 :** Cordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les capacités des structures nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

(3 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. PRECAGED	National	100	PNUD	1999-2002	coordination
<b>S/Total</b>		<b>100</b>			

Les interventions qui contribuent à la réalisation des OSM fixés ( tenue de trois réunions par an des mécanismes institutionnels du DHD, mise en place des structures régionales de coordination de la lutte contre la pauvreté) sont menées à travers l'ODHD et les régions. Le PRECAGED (PNUD) contribue au financement de ces rencontres pour un montant estimé à 100 millions.

Action prioritaire 8-3 : Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté (3 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Programme cadre d'appui à la gestion et au développement PRECAGED(volet ODHD)	National	500	PNUD	1999-2005	Appui renforcement capacités en gestion développement
2. Programme Plaidoyer/Formations	National	332	Unicef	1998-2002	IEC-planification
S/Total		832			

Deux interventions ont été identifiées et qui sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des OSM fixés ( études thématiques sur la pauvreté, publications d'articles et plaidoyer sur la pauvreté). Il s'agit du PRECAGED et du programme Plaidoyer de l'Unicef pour un montant estimé à 830 millions de Fofa.

Action prioritaire 8-4 : Cordonner les interventions des ONG et des Associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours.(3 OSM)

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
Néant		-			
S/Total		-			

La coordination des interventions des ONG et des Associations en matière de développement en général et de la lutte contre la pauvreté en particulier, relève du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales à travers la CADB. Cette activité relève des missions habituelles de la CADB.

Action prioritaire 8-5 : Renforcer la capacité des communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté (3)SMJ

Noms des interventions identifiées	Régions couvertes	Montants en millions de FCFA	Bailleurs de Fonds	Période couverte	Secteurs d'activités
1. Programme Mali-Nord IV	Tombouctou	1 005	Allemagne	1999-2002	Paix et sécurité Stabilisation sociale
2. Appui à la Décentralisation	National	400	Allemagne	1999-2002	Appui aux communes
3. Projet multisectoriel et décentralisé dans la région de Koulikoro	Koulikoro	100	Belgique	2000-2002	Appui aux communes

4. Programme Bonne Gouvernance	Mopti, Ségou, Koulikoro, Sikasso, Bko	3 000	US-AID	1999-2001	Appui aux communes
5. Programme Développement du Nord	Tombouctou, Gao, Kidal	2 700	US-AID	1999-2002	Renforcement des capacités des communautés du Nord
6. Appui à la Décentralisation	National	7 680	FED	2000-2005	Appui aux communes
7. Projet d'appui aux communes rurales de Tombouctou – PACCRT	Tombouctou	1 500	FENU	1999-2002	Bonne Gouvernance, renforcement des capacités
S/Total		16 385			

Sept interventions ont été identifiées et qui concourent au renforcement des capacités des communes dans la coordination du développement de leur territoire notamment les actions de lutte contre la pauvreté. Presque tous les Partenaires au Développement du Mali appuient la mise en place des communes dans le cadre de la Décentralisation. Ces financements contribuent à la réalisation des OSM fixés (formation des responsables des communes, équipements, appui à la mise en place des structures communales de développement, etc.). La part de ces financements affectés à la réalisation de ces objectifs a été estimée à 30% des interventions.

Total général axe 8	17 830
---------------------	--------

**Tableau récapitulatif des financements en cours concourant à la réalisation des OSM de la SNLP**

*Millions de Fcfa*

Action prioritaire Axe stratégique	AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AP6	AP7	Total	%
1. Santé	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
2. Accès à l'eau potable et assainissement	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
3. Développement agricole	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
4. Développement de la microfinance et l'accès aux facteurs de production	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
5. Accès à un habitat décent	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
6. Politiques macroéconomiques	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
7. Promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100%
Total	236 500	236 500	236 500	236 500	236 500	236 500	236 500	236 500	100%

Au total 167 projets et programmes d'un montant de financements estimés à 236 milliards de Fcfa ont été identifiés comme concourant à l'atteinte des objectifs spécifiques mesurables de la SNLP. Le nombre de projets et programmes d'envergure national (c'est à dire couvrant tout le territoire national) est estimé à environ une soixantaine représentant plus de la moitié des financements (environ 150 milliards de Fcfa). Il ressort que un peu plus de 40% des financements identifiés vont à la santé et à l'accès à l'eau potable, 24% sont consacrés au développement agricole, environ 16% à l'éducation et 5% à l'axe 1 relatif aux politiques macroéconomiques. Les interventions visant d'une part, le développement de la microfinance et l'accès aux facteurs de production et d'autre part, l'accès à un habitat décent, représentent respectivement 2,3% et 2,6%. L'axe 8 qui relève en principe du niveau central bénéficie de 7,5% des financements alors que les programmes visant la promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois bénéficient à peine de 2% des financements.

**V – ETAT DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES COÛTS DE RÉALISATION DES OSM ET LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS / PROPOSITION D'INTERVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ POUR LA PÉRIODE 2000-2002**

**5 – 1. Rapprochement entre le coût estimé des actions prioritaires de l'axe stratégique 1 et le montant des interventions en cours / Propositions d'interventions complémentaires de lutte contre la pauvreté.**

*Millions de francs CFA*

Rubriques	Coût de réalisation des OSM fixés (1)	Montant estimé des financements en cours affectés aux OSM (2)	Ecart entre le coût des OSM et les financements affectés (1)-(2)	Taux de couverture (2)/(1)
<b>Actions prioritaires</b>				
<b>AP1</b>	<b>3845</b>	<b>2955</b>	<b>890</b>	<b>77</b>
<b>AP2</b>	<b>1348</b>	<b>1025</b>	<b>323</b>	<b>76</b>
<b>AP3</b>	<b>2732</b>	<b>0</b>	<b>2732</b>	<b>0</b>
<b>AP4</b>	<b>650</b>	<b>15580</b>	<b>-14930</b>	<b>2397</b>
<b>APS</b>	<b>1616</b>	<b>1510</b>	<b>106</b>	<b>93</b>
<b>Total</b>	<b>10192</b>	<b>21070</b>	<b>-10878</b>	<b>207</b>

Les objectifs fixés aux actions prioritaires 4 et 5 relatives respectivement au soutien des communautés de base et à l'accès des pauvres à la justice, semblent être suffisamment pris en charge par les interventions en cours d'exécution si l'on se réfère aux écarts et aux taux de couverture des financements acquis par rapport aux coûts de réalisation des OSM. Il s'agit en fait des actions en direction des communautés de base, des femmes et des enfants pauvres dans le cadre d'un Etat de droit. L'action prioritaire n°1 relative à l'assainissement des finances publiques et la reallocation d'une grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels ne semble pas être suffisamment prise en charge en terme de financement. Il en est de même pour l'action prioritaire 2 relative au renforcement du dynamisme du secteur privé. On remarquera que le niveau des interventions dans ce domaine est limité en terme de financement. Enfin pour l'action prioritaire 3 relative à la promotion et au renforcement des formes locales de solidarités aucune intervention n'a été identifiée sur le terrain.

**Programme d'interventions complémentaires**

Face aux constats ci-dessus, les interventions complémentaires suivantes sont proposées :

- *Dans le domaine de l'assainissement des finances publiques, il s'agit de :*
  - renforcer les mesures de réduction du déficit budgétaire à travers l'accroissement des recettes et la maîtrise des dépenses ;
  - accroître les dépenses budgétaires destinées aux services sociaux essentiels ( éducation, santé , assainissement, accès à l'eau potable, etc..) dans le cadre des ressources du PPTE ;
- *Dans le domaine de la promotion du secteur privé*
  - renforcer les compétences techniques et de gestion des opérateurs économiques nationaux ;
- *Dans le domaine de la promotion et du renforcement des formes locales de solidarités*
  - promouvoir et renforcer les systèmes coopératif et mutualiste
  - mener des actions contre la marginalisation et l'exclusion des couches les plus vulnérables

- *Dans le domaine du soutien au développement des communautés de base*
- promouvoir la restructuration et le renforcement des capacités de la société civile afin de permettre aux communautés de base à se prendre en charge à travers certaines actions communautaires
- *Dans le domaine de l'accès des pauvres à la justice*
- appuyer toutes les mesures d'amélioration du statut social et juridique des pauvres notamment des femmes

**5 – 2 Etat de rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM fixés aux actions prioritaires de l'axe stratégique 2 et les financements des interventions concourant à l'atteinte des objectifs / Propositions d'interventions complémentaires.**

Rubriques	Coût de réalisation des OSM fixés (1)	Montant estimé des financements en cours affecté aux OSM (2)	<i>Millions de Fcfa</i>	
			Ecart entre le coût des OSM et les financements affectés (1) – (2) = (3)	Taux de couverture (2)/(1)
<b>Actions prioritaires</b>				
AP1	617	638	-21	103
AP2	680	550	130	81
AP3	17 706	389	17 317	1
AP4	52 295	2 850	49 445	5
AP5	450	543	-93	120
AP6	45	0	45	0
<b>TOTAL</b>	<b>71 793</b>	<b>4 770</b>	<b>67 023</b>	<b>6,6</b>

Les objectifs fixés au niveau de l'action prioritaire n°1 paraissent suffisamment pris en charge par les interventions en cours d'exécution, eu égard aux écarts et taux de couverture des financements acquis par rapport aux coûts de réalisation des OSM. Ce sont des actions visant la mise en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre similaires à l'AGETIPE dans les zones pauvres. L'action n°2 relative aux programmes de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise en marché et exportation) est prise en compte à concurrence de 81%. L'action n°5 « Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes en milieu défavorisé » est couverte en financement avec un taux de couverture de 120 %. Quant aux actions prioritaires n° 3 « Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre saison en faveur des pauvres », n°4 « Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main d'œuvre et accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PNIR » et n° 6 « Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté », elles ne sont presque pas prises en charge en terme de financement (moins de 10 % de taux de couverture). Il est donc nécessaire d'envisager des interventions complémentaires ci-après en ce qui concerne les actions n° 3, 4, 5 et 6 et principalement dans les régions de Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal.

#### **Programmes d'interventions complémentaires**

- *Dans le domaine de la mise en place des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre similaires à l'AGETIPE en priorisant les régions pauvres il s'agit de :*

- favoriser la création de structures similaires à l'AGETIPE dans les régions de Kayes, Gao, Tombouctou et Kidal ;
  - identifier en collaboration avec les communes, des projets d'infrastructures collectives réalisables par des travaux intensifs en main d'œuvre dans lesdites régions ;
  - mettre en œuvre un programme d'information des populations de ces zones sur les opportunités d'emplois ainsi créés par les programmes régionaux.
- *Dans le domaine de l'élaboration de programmes de soutien à l'investissement privé dans les sphères économiques, en particulier le secteur agro-alimentaire, il s'agit de :*
    - faciliter l'accès des opérateurs privés nationaux au financement bancaire d'activités de transformation, conservation et exportation des produits locaux des filières porteuses ;
    - encourager les activités féminines dans les domaines de la production et de la commercialisation des produits locaux (teinture, couture) ;
    - utiliser les canaux d'information existants pour promouvoir produits maliens sur d'autres marchés de la sous-région.  - *Dans le domaine de l'amélioration de la formation technique et professionnelle des jeunes en milieu défavorisé, il faut :*
    - développer un partenariat actif et responsable entre le système éducatif et le secteur privé en vue d'adapter les formations aux besoins du secteur privé ;
    - encourager la création de centres de formation technique et professionnelle dans les secteurs porteurs (hôtelierie, maroquinerie, transport, mines, etc) ;
    - promouvoir les activités menées par les jeunes femmes en milieux rural et urbain (teinture, couture, poterie, savonnerie, coiffure, etc) ;  - *Dans le domaine du soutien au développement du petit élevage et des cultures de contre saison, il s'agit de :*
    - recenser les villages à sites favorables pour la petite irrigation et /ou le petit élevage ;
    - vulgariser les cultures fourragères pour les petits ruminants ;
    - faciliter l'accès aux intrants pour les cultures de contre saison ;
    - valoriser les résidus agricoles (récupération de résidus de coton, compostage, fabrication de produits artisanaux, fabrication d'aliment bétail, etc).
  - *Dans le domaine de la réduction de l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main d'œuvre, on retiendra les activités suivantes :*
    - mener des études de faisabilité de construction et réhabilitation de pistes rurales dans les régions de Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en indiquant les tracés prioritaires ;
    - construire, réhabiliter et entretenir de nouvelles pistes rurales selon les priorités fixées par les populations et structures techniques de ces localités.
  - *Dans le domaine de l'implication des structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté, il s'agit de :*
    - identifier les structures régionales de coordination du marché du travail les plus susceptibles d'aider les pauvres à trouver du travail ;

- appuyer la mise en place des antennes régionales pour mieux diffuser l'information sur les opportunités d'emplois ;
- réaliser régulièrement des études sur les opportunités futures d'emploi pour les pauvres.

### **5- 3 Etat de rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM fixés aux actions prioritaires de l'axe stratégique 3 et les financements des interventions concourant à l'atteinte de ces objectifs / Propositions d'interventions complémentaires**

*Millions de Fcfa*

Rubriques	Coût de réalisation des OSM fixés (1)	Montant estimé des financements en cours affecté aux OSM (2)	Ecart entre le coût des OSM et les financements affectés (1) - (2) = (3)	Taux de couverture (2)/(1)
<b>Actions prioritaires</b>				
<b>AP1</b>	<b>2 414</b>	<b>1 763</b>	<b>651</b>	<b>73%</b>
<b>AP2</b>	<b>384</b>	<b>2 589</b>	<b>-2205</b>	<b>674%</b>
<b>AP3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>AP4</b>	<b>1 465</b>	<b>1 080</b>	<b>385</b>	<b>78%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 263</b>	<b>5 432</b>	<b>-1169</b>	<b>127%</b>

Les trois actions prioritaires n° 1, 2 et 4 portant d'une part, sur l'implantation et le développement de la micro-finance, la formation des responsables des systèmes financiers décentralisés et la sensibilisation de leurs membres à une meilleure utilisation des services financiers, et d'autre part sur le meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production sont suffisamment couvertes en termes de financement ; par contre l'action prioritaire n°3 concernant la mise en place d'un cadre de gestion transparent des terres et plus d'équité dans l'accès à la terre n'est concernée par aucune intervention identifiée. Avec l'adoption du nouveau code domanial et foncier et la relecture du code de la famille, des dispositions seront dorénavant prise pour une meilleure prise en charge du foncier (faciliter l'accès à la terre des pauvres en particulier les femmes).

Le Gouvernement en cherchant à améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production a sérieusement soutenu le développement de la micro-finance avec l'aide des partenaires au développement, par la mise en œuvre des programmes qui répondent le mieux aux besoins de crédit et d'épargne des pauvres. Cependant un meilleur recentrage des financements est nécessaire pour prendre en charge l'action prioritaire n° 3 non couverte par les interventions, et une meilleure répartition spatiale est indispensable pour mieux couvrir les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Kayes.

#### **Programme d'interventions complémentaires**

- *Dans le domaine de l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée à l'ensemble du territoire*
  - élaborer un plan d'implantation de SFD en tenant compte des spécificités des régions du Nord;
  - mettre en place des mécanismes incitatifs d'épargne adaptés aux besoins des pauvres et favoriser le micro-crédit orienté vers les activités d'élevage, d'agriculture, de pêche, de forêt et d'artisanat ;
  - renforcer les capacités de contrôle de la Cellule d'Appui aux Structures Mutuelles et de Crédit (CASMEC).
- *Dans le domaine de la formation des responsables des SFD et la sensibilisation de leurs membres à une meilleure utilisation des services financiers, il s'agit de :*

- élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour les SFD ;
- sensibiliser les populations notamment les femmes et les jeunes pour une plus grande utilisation des systèmes financiers décentralisés.
- *Dans le domaine de la mise en place d'un cadre de gestion transparent des terres et de plus d'équité dans l'accès à la terre, il faut :*
  - mener des campagnes de sensibilisation des populations sur le droit foncier ;
  - mettre en place un système de gestion des terres impliquant la société civile et les collectivités décentralisées ;
  - responsabiliser les populations rurales pour qu'elles prennent part à la prise de décision sur les modalités de gestion des terres et de l'eau ;
  - mettre en place un mécanisme de diffusion des informations sur les terres disponibles ;
  - appuyer la mise en place d'agences de gestion des terres selon les besoins des couches démunies notamment les femmes.
- *Dans le domaine de l'accès des pauvres aux intrants et autres facteurs de production, il s'agit de :*
  - orienter les activités des services de recherche agricole vers la mise au point des paquets technologiques adaptés aux pauvres ;
  - vulgariser auprès des populations rurales des variétés à haut rendement, des semences sélectionnées et l'utilisation de fumure minérale et organique adaptée ;
  - mettre en place un réseau de paysans semenciers dans les zones arides et semi arides pour améliorer la distribution de semences auprès des paysans pauvres ;
  - encourager la création d'unités de prestation de services agricoles pour les paysans plus démunis (labour, hersage, transport de fumier) ;
  - éliminer les entraves à la commercialisation des intrants et équipements agricoles ;
  - appuyer le développement d'ateliers de montage de matériels agricoles à Kayes, Mopti.

#### **5— 4. Rapprochement entre le coût estimé des actions prioritaires de l'axe stratégique 4 et du montant des interventions en cours de lutte contre la pauvreté / Propositions d'interventions complémentaires de lutte contre la pauvreté**

*millions de Fcfa*

Numéro de l'action prioritaire	Coût de réalisation des OSM (1)	Montant du financement des interventions affecté à la réalisation des OSM (2)	Ecarts entre (1) et (2)	% de couverture de l'action prioritaire (2/1 * 100)
4.1	54207	41153	(+) 13054	76 %
4.2	0	2786	(-) 2786	11
4.3	250	2520	(-) 2270	1008 %
4.4	9927	10109	(-) 182	101,8 %
<b>Total de l'axe</b>	<b>64384</b>	<b>56568</b>	<b>(+) 7816</b>	<b>87,9 %</b>

Il ressort de cet état de rapprochement que les OSM validés de l'axe 4, sont globalement couverts à 87,9% par les interventions en cours devant contribuer à leur atteinte. Cette situation d'ensemble masque cependant une grande disparité par rapport aux différentes actions prioritaires. Les actions prioritaires 2

et 3 apparaissent relativement très bien couvertes. Cependant à l'expérience, il semble utile de souligner qu'un recentrage s'impose dans leur schéma de couverture.

En effet pour l'action prioritaire 2, les interventions actuelles privilégient plutôt les activités de mise en place et de formation des associations de producteurs en général (et plus récemment de mise en place de systèmes d'information sur les marchés) que celles d'organisation des producteurs au sein de filières agro-alimentaires et de mise en place de tables de concertation entre les acteurs au sein desdites filières.

En ce qui concerne l'action prioritaire 3, l'accent devra être mis surtout sur la diversification des domaines d'intervention par une intensification de la transformation /conservation de la viande, du poisson ; et une extension aux nouvelles opportunités de produits de cueillette et d'horticulture.

Le gap de financement de l'axe 4 apparaît surtout lié aux taux de couverture de l'action prioritaire 1 (76%) et celle n°4 (101,8%). En plus des programmes-cadre que sont le PNIR, le PASAOP, les projets en démarrage tel celui portant « aménagement des plaines du Moyen Bani-Niger » renforcent ces actions prioritaires; les domaines d'interventions complémentaires devront concerner :

#### **Programme d'interventions complémentaires**

- mettre en place des mécanismes d'appui à la commercialisation des produits agricoles des petits paysans pauvres ;
- renforcer les actions alternatives aux aides alimentaires.

#### **5 -5. Etat de rapprochement entre les coûts de réalisations des objectifs spécifiques mesurables (OSM) de l'axe stratégique 5 et les projets et programmes en cours / Propositions d'interventions complémentaires de lutte contre la pauvreté.**

<i>Millions Fcfa</i>					
Rubriques prioritaires	actions	Coûts réalisations des OSM (1)	Montant estimé des financement en cours affectés aux OSM (2)	Ecart entre le coût des OSM et les financements Affectés(1) - (2)	Taux de couverture. (2)/(1)
AP1		20544	9256	11288	45
AP2		15552	5765	9787	37
AP3		588	17450	-16862	2971
AP4		3008	4182	-1174	139
AP5		16	176	-160	978
AP6		156	0	156	0
Total		39864	36829	3035	92,38

Au regard des écarts calculés entre les coûts des OSM et les financements affectés , nous constatons que les objectifs fixés aux actions prioritaires N°3,4,5 sont suffisamment couverts par les interventions en cours d'exécution. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- La formation des enseignants qualifiés, l'amélioration de leurs conditions de travail et les méthodes pédagogiques et programmes d'enseignement;
- Le développement des cantines scolaires;
- Le soutien de la participation des pauvres dans la gestion de l'éducation de base.

Quant aux actions prioritaires N° 1 et 2 relatives à :

- la construction d'écoles fondamentales;

- la construction des centres de formation de base et de formation professionnelle;

elles sont insuffisamment couvertes par les financements en cours d'exécution malgré la multitude de projets et programmes intervenant dans le domaine de l'éducation en vue de l'amélioration des structures d'accueil du système. Ceci pourrait s'expliquer par la grande demande des services de l'éducation.

Concernant l'action prioritaire 6 relative à l'appui des écoles coraniques et des medersas dans la formation des élèves, aucun financement n'a été identifié sur le terrain.

#### **Programmes d'interventions complémentaires.**

En regard à ce qui précède, nous proposons un certain nombre de programmes d'interventions complémentaires :

- *Dans le domaine de la construction d'écoles fondamentales*, il faut :

- sensibiliser la population des zones pauvres pour l'impliquer dans la construction des écoles;  
- sensibiliser les parents à la scolarisation des filles et renforcer les systèmes d'incitation en faveur de l'éducation des filles;

- *Par rapport à la construction des centres de formation de base et de formation professionnelle* il s'agira de :

- encourager et appuyer les collectivités décentralisées et les communautés à initier des plans d'actions régionaux et locaux de formation à l'intention des adultes (alphabétisation fonctionnelle) et des enfants déscolarisés, les filles en particulier;  
- renforcer les programmes de recyclage des formateurs des centres de formation.

- *Concernant l'appui aux écoles coraniques et aux medersas*, il faut notamment dans les régions de Mopti et du Nord :

- Offrir un support pédagogique aux enseignants des medersas à travers des programmes de formation;  
- mettre en place un dispositif de suivi régulier des medersas;  
- sensibiliser les communautés dans la gestion et la promotion des écoles coraniques et des medersas.

**5 –6. Etat de rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM fixés aux actions prioritaires de l'axe stratégique 6 et les financements des interventions concourant à l'atteinte des Objectifs / Propositions d'interventions complémentaires**

Numéro de l'action prioritaire	Coût de réalisation des OSM (1)	Montant du financement des interventions affecté à la réalisation des OSM (2)	<i>millions de Fcfa</i>	
			Écart entre (1) et (2)	% de couverture de l'action prioritaire (2/1*100)
6.1	1480	1917	-437	129,5%
6.2	25761	16041	9720	62,2%
6.3	40906	32280	8626	79,0%
6.4	92960	1629	91331	1,7%
6.5	3595	4241	-646	118,0%
6.6	1165	0	1165	0%
6.7	25242	41085	-15843	163,0%
<b>Total de l'axe</b>	<b>191109</b>	<b>97193</b>	<b>93916</b>	<b>51,0%</b>

En général selon des données collectées auprès des partenaires, presque tous les besoins de l'axe 6 sont satisfaits sauf les actions prioritaires 4 et 6.

Cependant si nous considérons la situation réellement vécue sur le terrain nous constatons la non satisfaction des besoins fondamentaux des populations notamment en matière d'accès aux soins et de disponibilité d'eau potable.

*Action prioritaire 1 :*

Au niveau du secteur de la santé un seul partenaire intervient et l'enveloppe prévue ne permet pas de couvrir tous les besoins. Dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED le secteur pourrait bénéficier de l'appui de l'Union européenne.

**Programme d'interventions complémentaires**

Les interventions à prévoir sont :

- sensibiliser et la former/recycler les prescripteurs à l'utilisation des médicaments génériques en DCI dans les zones défavorisées
- sensibiliser les populations pour la consommation rationnelle des médicaments de qualité ;
- lutter contre la vente illicite des médicaments ;
- sensibiliser et impliquer tous les acteurs intervenant dans cette lutte notamment la douane, la gendarmerie, la police, les collectivités décentralisées, l'ordre des pharmaciens et le secteur de la santé ;
- promouvoir et appuyer des promoteurs privés dans les zones difficiles ;
- élaborer les spots publicitaires, les affiches et prospectus en langues nationales ;

- inciter à la création d'association de lutte contre la vente des médicaments illicites et l'utilisation des DCI ;
- subventionner par l'Etat les médicaments génériques en DCI pour les rendre davantage accessibles financièrement ;

#### Action prioritaire 2 :

Apparemment les besoins sont couverts. Dans les enveloppes de construction des CSCCom un certain nombre d'éléments sont mal connus et donc difficiles à soustraire des montants annoncés par les partenaires techniques et financiers :

- Si la gestion est confiée à une ONG, 80% de l'enveloppe sont destinés aux salaires et fonctionnement de ces ONG sans compter les frais de vacances si les membres sont des expatriés ;
- S'il s'agit des bilatéraux et certains multilatéraux, 50% vont aux assistants techniques et au fonctionnement de leur secrétariat ;
- S'il s'agit des entreprises privées, elles ont une part importante dans l'enveloppe ;

#### **Programme d'interventions complémentaires**

En ce qui concerne la construction des CSCOM, les actions suivantes sont à prévoir :

- mettre à disposition d'un infirmier à travers la contractualisation dans les zones défavorisées ;
- doter les CSCOM existants non fonctionnels d'un infirmier ;
- subventionner par l'Etat dans les zones défavorisées le fonctionnement de l'équipe mobile de vaccination qui sera à la longue une équipe pour certaines activités du PMA et de l'équipe de stratégie avancée y compris la dotation de mobylette et son fonctionnement pour la stratégie avancée ;
- doter les CSCOM en matériel de laboratoire pour le dépistage du paludisme et leur dotation en réactifs pour la fixation de crachat ;
- doter les CSCOM en perméthrine et moustiquaire pour les démonstrations.

#### Action prioritaire 3 :

Les besoins semblent couverts alors que deux partenaires principaux interviennent dans ce domaine. Il existe une réelle insuffisance de couverture des besoins liée à leur multiplication et à l'inaccessibilité des populations aux structures de soins. Seuls 60% environ de la population est située entre 0 et 15 Km d'une structure qui fournit le PMA dont 80% sont destinés aux femmes et enfants. Notons également que la présence des femmes est négligeable au sein des organes de gestion des CSCOM.

#### **Programme d'interventions complémentaires**

Les interventions complémentaires à entreprendre sont de:

- sensibiliser la population pour la représentativité des femmes aux organes de gestion des CSCOM ;
- encourager la mise en place d'associations de femmes au niveau national pour appuyer cette idée ;
- accélérer le processus de réorganisation de la référence dans les CSC ;
- accélérer la rénovation/extension et/ou la construction de CSCREF dans les zones défavorisées ;
- faire de la lutte contre la malnutrition une priorité des collectivités décentralisées ;
- subventionner les équipes mobiles de vaccination et les équipes de stratégie avancée ;
- élaborer et diffuser des brochures en langues nationales ;

- sensibiliser des populations à travers les radios de proximité, la télévision ;
- revaloriser le rôle des matrones et des accoucheuses traditionnelles.

#### Action prioritaire 4 :

Les interventions en cours sont loin de couvrir les besoins à cause de l'adoption d'une part, de nouvelles stratégies de lutte et d'autre part, à cause du retrait de certains partenaires financiers notamment pour la dotation en réactifs et la non disponibilité de certains médicaments.

#### **Programme d'interventions complémentaires**

Les nouvelles interventions sont :

- doter les CSC et des hôpitaux régionaux en réactifs pour le paludisme ;
- doter les CSC et des hôpitaux régionaux en matériels et équipement de laboratoire pour le paludisme et la tuberculose ;
- doter les CSC et des hôpitaux régionaux en test VIH ;
- doter les structures opérationnels en médicaments contre les infections opportunistes du SIDA ;
- Assurer la sécurité transfusionnelle ;
- Sécuriser les injections du PEV par la dotation du pays en seringues autobloquants
- mettre à disposition des anti retroviraux gratuitement ;
- doter des laboratoires en équipement pour le dépistage du VIH/SIDA ;
- former/recycler les agents sanitaires ;
- mettre à disposition de matériels d'imprégnation des moustiquaires ;
- subventionner les moustiquaires imprégnées ;
- sensibiliser les populations ;
- assurer la supervision intégrée des maladies ;
- assurer les supervisions rapprochées de la tuberculose, du paludisme, de l'onchocercose et du SIDA ;
- réaliser les études, les enquêtes et la recherche opérationnelle ;
- réaliser des films, des théâtres, des sketches, des affiches sur les différentes maladies ;

#### Action prioritaires 5 :

#### **Programme d'interventions complémentaires**

- mettre davantage l'accent sur la sensibilisation à travers les associations et ONG.

#### Action prioritaire 6 .

#### **Programme d'interventions complémentaires**

Aucune action n'est réellement menée sur le terrain ; tout est à faire avec l'appui des collectivités décentralisées, les ONG et les associations.

## Action prioritaire 7 :

### **Programme d'interventions complémentaires**

Malgré le constat d'un taux de couverture des besoins en termes financiers par les interventions en cours, l'accès à l'eau potable est faible dans les régions de Koulikoro, Mopti et celles du Nord et les ouvrages sont y mal entretenus.

Les actions consisteront à :

- réaliser des ouvrages ;
- former et recyclage des ouvriers ;
- mener les études et recherches
- appuyer l'hygiène et la salubrité des points d'eau ;
- impliquer la société civile à toutes les phases y compris l'identification des sites et sensibiliser surtout les femmes ;
- former les leaders en IEC et gestion des points d'eau

### **5 – 7. Etat de rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM fixés aux actions prioritaires de l'axe stratégique 7 et les financements des interventions concourant à l'atteinte des objectifs/ Propositions d'interventions complémentaires**

Rubriques	Millions de Fcfa			
	Coût réalisation OSM fixés (1)	Montant estimé des financements en cours affectés aux OSM (2)	Ecart entre le coût des OSM et les financements affectés (1)-(2)	Taux de couverture (2)/(1)
<b>Actions prioritaires</b>				
AP1	616	640	-24	104
AP2	1390	0	1390	0
AP3	1116	1497	-381	134
AP4	3649	3974	-325	109
<b>Total</b>	<b>6771</b>	<b>6111</b>	<b>660</b>	<b>90,25</b>

Les objectifs fixés aux actions prioritaires n° 1, 3, et 4 semblent être suffisamment pris en charge par les interventions en cours d'exécution, si l'on se réfère aux écarts et aux taux de couverture des financements acquis par rapport aux coûts de réalisation des OSM. Il s'agit notamment des actions de promotion des techniques de construction en matériaux locaux, du soutien aux coopératives d'habitat et de l'appui aux efforts d'assainissement. L'action n° 2 relative aux mesures d'incitation fiscales en faveur du secteur privé pour accroître le nombre de logements à coûts modérés ne semble pas être prise en charge en termes de financement. Ceci ne fait pas ressortir la situation réelle et cache bien de disparités régionales en matière d'accès au logement et aux services d'assainissement par les couches pauvres. Il est vrai que l'Office Malien de l'Habitat s'est attelé au cours des dernières à la mise en œuvre de la stratégie nationale du logement et que le Programme « PDUD » financé par la Banque Mondiale se fixe comme objectifs l'assainissement du District de Bamako et de la ville de Mopti, mais ces actions sont géographiquement limitées et ne couvrent pas les autres régions du pays. Il est donc nécessaire d'envisager des interventions complémentaires au profit des autres centres urbains et périurbains qui ne sont pas touchés par les projets et programmes en cours.

## **Programme d'interventions complémentaires**

- *Dans le domaine de la promotion des techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés, il s'agit de :*
  - mener une véritable campagne d'information et de sensibilisation des populations aux avantages de l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
  - étendre les programmes de formation des maçons en techniques locales de construction à l'ensemble des régions du pays ;
  - poursuivre et renforcer les recherches sur les matériaux locaux.
- *Dans le domaine des mesures incitatives au profit des entreprises privées du secteur de la construction, il s'agit de :*
  - promouvoir le lotissement des centres urbains et périurbains dans toutes les régions du pays ;
  - assouplir les conditions d'attribution de parcelles viabilisées aux ménages les plus démunis ;
  - améliorer les conditions d'accès aux crédits-logement par les couches défavorisées ;
  - encourager la création d'agences immobilières à travers le pays.
- *Dans le domaine de la promotion des coopératives d'Habitat, il s'agit de :*
  - poursuivre l'information et la sensibilisation des populations aux avantages des coopératives d'habitat et aux modalités de leur création ;
  - accélérer la mise en œuvre des textes sur les coopératives d'habitat ;
  - créer un véritable cadre de concertation entre les intervenants du secteur de la construction ;
  - appuyer la création d'un fonds de garantie à la construction immobilière.
- *Dans le domaine de l'assainissement en milieu urbain et périurbain, il s'agit de :*
  - promouvoir la création de comités de salubrité dans tous les centres urbains et périurbains du pays ;
  - renforcer les capacités des communes dans les activités de coordination et de traitements des ordures ménagères et d'assainissement des centres urbains de la commune ;
  - appuyer les programmes de construction de puisards à travers tout le pays ;
  - soutenir la création des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) de ramassage d'ordures dans chaque commune.

**5 – 8. Etat de rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM fixés aux actions prioritaires de l'axe stratégique8 et les financements des interventions concourant à l'atteinte des objectifs /Propositions d'interventions complémentaires**

Rubriques	<i>Millions de Fcfa</i>			
	Coût de réalisation OSM fixés (1)	Montant estimé des financements en cours affectés aux OSM (2)	Ecart entre le coût des OSM et les financements affectés (1)-(2)	Taux de couverture (2)/(1)
<b>Actions prioritaires</b>				
AP1	1241	513	728	41,34
AP2	109	100	9	91,74
AP3	470	832	-362	177
AP4	595	0	595	0
AP5	2287	16385	-14098	716
<b>Total</b>	<b>4702</b>	<b>17830</b>	<b>-13128</b>	<b>379</b>

Deux actions prioritaires (n° 1 et 4) portant d'une part, sur le renforcement des capacités des structures nationales en matière de collecte et de traitement de données sur les conditions de vie des ménages et d'autre part, sur la coordination des interventions des ONG sont insuffisamment couvertes en termes de financement. Par contre les actions n° 2, 3 et 5 portant respectivement sur la coordination et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNLP, la communication et le plaidoyer sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités des communes, semblent être largement couvertes par les interventions identifiées. Avec le processus de Décentralisation, beaucoup de Partenaires au développement prévoient d'apporter leur concours financier aux nouvelles communes, notamment celles des régions du Nord. Cet axe semble globalement être couvert par les interventions en cours notamment celles du PNUD, de la Communauté Européenne, de la Banque Mondiale, de la France, du Canada, de l'Allemagne. Néanmoins, il est nécessaire de revoir ces financements pour mieux les recentrer sur les actions peu couvertes. Il s'agit de :

**Programme d'interventions complémentaires**

- *Dans le domaine du renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages.*
  - entreprendre les programmes annuels d'enquêtes légères couvrant tout le territoire national;
  - élaborer et mettre en œuvre un programme de formation et de recyclage des agents des structures chargées de la collecte et du traitement des informations sur la pauvreté;
- *Dans le domaine de la coordination des interventions des ONG,*
  - renforcer le cadre de concertation entre les ONG et le Gouvernement;
  - appuyer les structures de coordination régionales et locales des ONG.

## CONCLUSION

**Etat de rapprochement des coûts de réalisation des OSM et les financements disponibles**  
(millions de Fcfa)

Axe stratégique	Axe1	Axe2	Axe3	Axe4	Axe5	Axe6	Axe7	Axe8	Total
<b>Montants</b>									
Coût de réalisation des OSM	10192	71780	4262	64384	39864	191109	6771	4702	393064
Financements disponibles	11614	4970	5432	56568	36829	97193	6111	17830	236547
Ecart de financement	-1422	+66810	-1170	+7816	+3035	+93916	+660	-13128	+156517
% de couverture	114%	7%	127,5%	87,9%	92,45	51%	90,2%	379%	60%

Le rapprochement entre les coûts de réalisation des OSM des actions prioritaires de la SNLP et l'état des lieux des projets et programmes de lutte contre la pauvreté au Mali fait apparaître la situation suivante :

- un besoin total de financement estimé (coût de réalisation des OSM) à près de 394 milliards de Fcfa *dont 330 milliards pour la période restante 2001-2002;*
- un total de financement disponible estimé à 236 milliards de Fcfa
- soit un écart de financement estimé à 94 milliards de Fcfa à rechercher pour atteindre les objectifs fixés par rapport à la période 2001-2002

Les axes qui sont insuffisamment couverts par les financements en cours sont : l'axe 2 relatif aux programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre et aux activités génératrices de revenus et d'emploi, l'axe 6 relatif à la santé, à l'assainissement et à l'accès à l'eau potable et l'axe 4 relatif au développement des filières agro-alimentaires. Le secteur de la microfinance semble suffisamment couvert ainsi que l'axe 8 relatif à la coordination et au suivi des actions de lutte contre la pauvreté. Ce constat mérite d'être nuancé en raison d'une part, des énormes difficultés d'estimation de la nature et du niveau des financements des projets et programmes concourant directement à la lutte contre la pauvreté et d'autre part, de l'avènement de nouveaux besoins en matière de lutte contre la pauvreté : c'est le cas de la santé, des investissements à réaliser dans le cadre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et aussi de la Décentralisation.

En plus donc des ressources de l'initiative PPIE, la réalisation des objectifs spécifiques fixés à la SNLP à l'horizon 2002, nécessite la mobilisation de financements complémentaires.